

PROJECT DOCUMENT



UNDP
United Nations Development Programme

Project Title: Post Matthew Recovery Project

Project Number: 00099905

Implementing Partner: UNDP

Start Date: November 2016

End Date: December 2019

PAC Meeting date:

Brief Description

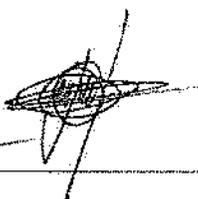
The Post-Matthew Recovery Project aims to support long-term recovery, resilience to future shocks and sustainable development, while meeting the immediate needs in the affected regions. In order to achieve the intended results, the project will strengthen *governance* through a focus on national and local capacities for planning, coordination and implementation of recovery efforts. The project will also focus on *livelihoods* restoration through emergency employment in organic waste and debris management, community infrastructure rehabilitation and other community-driven initiatives, trainings for livelihood diversification and income-generation in agriculture and other productive value chains in the short, medium and long term. The project will respond to UNDP Strategic Outcome 5 and CPD Outcome 3, and be achieved through the following outputs:

- Output 1: National and local capacities enhanced for planning, management, monitoring and evaluation of inclusive and equitable post-Matthew recovery efforts
- Output 2: Communities revitalized through immediate livelihood opportunities for women and men, focused on restoration of productive activities and environmental protection
- Output 3: Communities supported in longer-term recovery efforts, ensuring greater resilience to climate and disaster risks

The project will use a direct implementation modality, implemented by the UNDP Haiti Country Office. The duration of this project is from November 2016 to December 2019. The implementation of projects activities will be sequenced geographically according to funding availability.

Contributing Outcome: CPD Outcome 3: National, regional and local institutions and civil society improve the management of rural and urban areas, agriculture and the environment, and mechanisms for preventing and reducing risks in order to improve the resilience of the population to natural disasters and to climate change. Indicative Output(s): CPD Output 3.1: National actors have the knowledge, capacities and necessary tools to improve natural resources management and risk reduction and management.	Total resources required:	US \$29,099,866	
	Total resources allocated:	UNDP TRAC1&3:	\$950,000
		UNDP-Funding Window:	\$650,000
		Japan	\$500,000
		New Zealand	\$178,571 (NZ\$250,000)
		Mauritius	\$200,000
		UN Women	\$60,000
		Government/FAES:	\$1,995,000
In-Kind:			
Unfunded:		US\$ 24,566,295	

Agreed by (signatures):

Ministry of Planning and External Cooperation (MPCE)	UNDP (Implementing Partner)
Aviol Fleurant, Minister  Date: 7/03/2017	 Yvonne Helle, Senior Country Director Date: 7/03/2017

Empowered lives.
Resilient nations.**Intitulé du projet :** Projet de relèvement post-Mathieu**Numéro du projet :** 00099905**Partenaire d'exécution :** PNUD**Date de début :** Novembre 2016**Date de fin :** Décembre 2019**Date de la réunion PAC :****Brève description**

Le projet de relèvement post-Mathieu vise à soutenir le relèvement à long terme, la résilience aux chocs futurs et le développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées. Afin d'atteindre les résultats attendus, le projet devra renforcer la *gouvernance* en privilégiant les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et de mise en œuvre liées aux efforts de relèvement. Le projet portera également sur la restauration des *moyens de subsistance* par différents moyens : mesures d'urgence en faveur de l'emploi dans la gestion des déchets organiques et des débris, la réhabilitation des infrastructures communautaires et autres initiatives menées par la communauté ; formations pour la diversification des moyens d'existence ; et génération de revenus issus de l'agriculture et d'autres chaînes productives à court, moyen et long terme. Le projet répondra au Résultat stratégique 5 du PNUD et à l'Effet 3 du descriptif de programme de pays et sera réalisé par les produits suivants :

- Produit 1 : Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables sont améliorées
- Produit 2 : Les communautés sont revitalisées grâce à des opportunités de subsistance immédiates pour les femmes et les hommes, axées sur le rétablissement des activités productives et sur la protection de l'environnement
- Produit 3 : Les communautés sont soutenues dans les efforts de relèvement à plus long terme, grâce à une meilleure résilience face aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes

Le projet fera l'objet d'une modalité de mise en œuvre directe, exécutée par le bureau de pays du PNUD en Haïti. La durée du projet s'étendra de novembre 2016 à décembre 2019. La réalisation des activités du projet sera conduite de manière séquentielle selon les zones géographiques et échelonnée en fonction de la disponibilité des financements.

Effet de contribution :	Total des ressources requises :	US \$30,272,145
Effet 3 du descriptif de programme de pays - Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile amélioreront la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.	Total des ressources attribuées :	PNUD TRAC-1 et TRAC-3 :
		950 000 USD
		Funding Windows - Financement du PNUD: 650 000 USD
		Japon 500 000 USD
		Nouvelle-Zélande 178 571 USD (250 000 NZD)
		Maurice 200 000 USD
		ONU Femmes 60 000 USD
		Gouvernement FAES 1 995 000 USD
		PAM 730 000 USD
		En nature :
Produit(s) escompté(s) :	Besoins non financés :	US\$ 25,008,574
Produit 3.1 du descriptif de programme de pays - Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.		

Approuvé par (signatures) :

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	PNUD (partenaire d'exécution)
---	-------------------------------

Aviol Fleurant, Ministre

Date :

Yvonne Helle, Directrice principale du PNUD en Haïti

Date :

I. LE DÉFI SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT

LE PROBLÈME

Le 4 octobre 2016, Haïti a été violemment frappé par le cyclone Mathieu, une tempête de catégorie 4 caractérisée par des rafales de vents soutenus atteignant 235 km/h, qui a provoqué la plus grande urgence humanitaire qu'ait connu le pays depuis le tremblement de terre de 2010. Le cyclone Mathieu a causé des inondations, des glissements de terrain et des coulées de boue, endommagé les infrastructures routières, les bâtiments, les habitations et les infrastructures agricoles et entraîné des pénuries d'eau et d'électricité. Les départements les plus touchés ont été la Grand'Anse, le Sud, les Nippes et le Sud-Est. Les départements de l'Ouest et du Nord-Ouest ont également été affectés. En date du 2 novembre 2016, le bilan officiel du cyclone Mathieu s'élevait à 546 morts, 438 blessés, 141 493 déplacés, 2,1 millions d'habitants touchés (12 % de la population d'Haïti), 806 000 personnes potentiellement impactées par l'insécurité alimentaire extrême et 1,4 million d'individus en situation d'aide humanitaire, dont plus de 40 % d'enfants. Dans la Grand'Anse, on estime à 40 %, soit environ 546 000 personnes, le nombre de femmes sinistrées qui sont en âge de procréer¹. Le tableau ci-dessous répertorie la population globale et les personnes touchées par département.

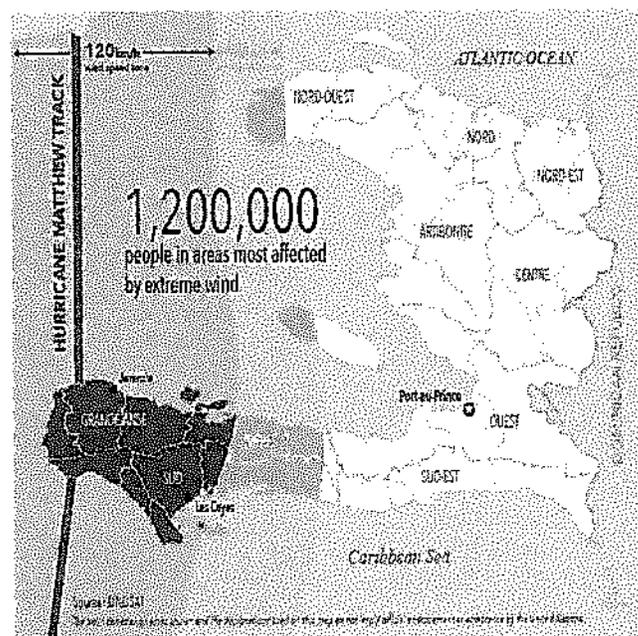


Figure 1. Exposition à la vitesse des vents (Source : Flash Appeal)

Département	Population globale	Nombre de personnes affectées ²	Communes les plus touchées (en termes de distribution alimentaire)	Liste des communes du département
Grand'Anse	470 000	470 000	Jérémie Beaumont Dame-Marie Bonbon	Anse-d'Hainault Roseaux Dame-Marie Jérémie Les Irois Abricots Corail Bonbon Beaumont Chambellan Pestel Moron
Sud	775 000	775 000	Les Cayes Torbeck Port-Salut Île à Vache	Aquin Chardonnières Cavaillon Les Anglais Saint-Louis du Sud Tiburon Les Cayes Côteaux Camp-Perrin Port-à-Piment Chantal Roche-à-Bateaux Île à Vache Port-Salut Maniche Saint-Jean-du-Sud Torbeck Arniquet
Nippes	342 000	205 000	Plaisance-du-Sud	Miragoâne L'Asile Fonds-des-Nègres Petit-Trou-de-Nippes Paillant Nippes Petite-Rivière-de-Nippes Plaisance-du-Sud Anse-à-Veau Baradères Arnaud Grand-Boucan
Nord-Ouest	729 000	73 000	Non applicable	Baie de Henne Chansolme Bombardopolis La Tortue Jean-Rabel Port-de-Paix Môle Saint Nicholas Anse-à-Fleur Bassin Bleu Saint-Louis du Nord

¹ Direction de la protection civile (DPC), cité dans le Rapport de situation n° 19.

² OCHA, Matthew Snapshot Oct 31st Affections by Department.

Selon diverses évaluations, les impacts du cyclone Mathieu sont considérés comme particulièrement graves dans trois secteurs, à savoir la **sécurité alimentaire, le logement et la santé**. Premièrement, le cyclone Mathieu a compromis les niveaux de sécurité alimentaire. L'Évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence (EFSA) a démontré que 806 000 personnes sont touchées par un « niveau extrême » d'insécurité alimentaire, nécessitant une aide alimentaire d'urgence³. Les bénéficiaires immédiats de denrées alimentaires les plus nombreux dans la Grand'Anse sont situés à Jérémie (72 735), à Beaumont (33 000), à Dame-Marie (25 314) et enfin aux Cayes (35 853)⁴. De grandes superficies de cultures ont été détruites (à hauteur de 70 à 100 % des cultures dans les zones touchées, selon les estimations), laissant les communautés sans ressource alimentaire. Le cyclone a frappé en pleine saison de récolte, détruisant la deuxième principale récolte de l'année réduisant à néant les revenus agricoles potentiels, ce qui a exacerbé les besoins alimentaires dans les départements sinistrés. Des écarts de consommation persistants risquent d'accroître la malnutrition aiguë dans les zones touchées⁵. Les fortes pluies et les glissements de terrain ont également endommagé les infrastructures, en particulier dans les départements du Sud-Ouest, du Sud, du Sud-Est et du Nord-Ouest, rendant les routes impraticables, détruisant les ponts sur les voies d'accès critiques et perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire et les activités du secteur privé.

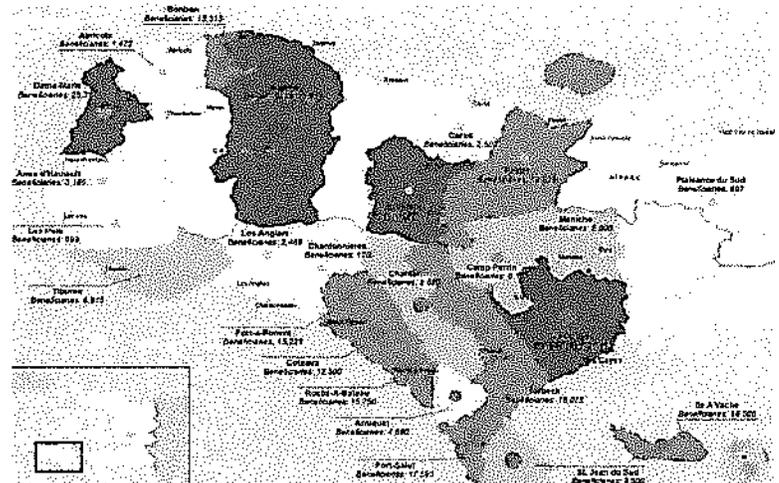


Figure 2. Distribution de nourriture 07-31 Oct. (au 2 nov. 2016, Source : PAM)

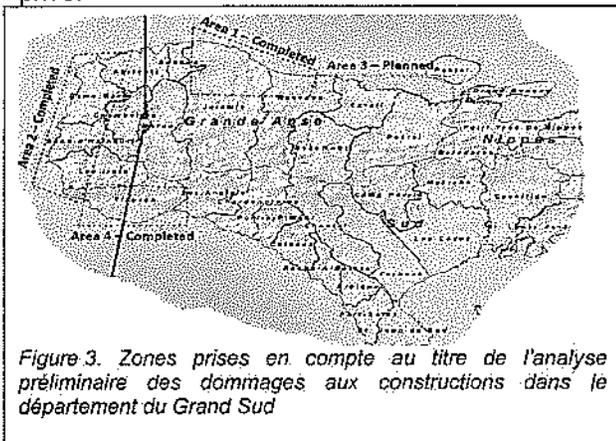


Figure 3. Zones prises en compte au titre de l'analyse préliminaire des dommages aux constructions dans le département du Grand Sud

Deuxièmement, le cyclone Mathieu a chassé un grand nombre de personnes de chez elles et affecté les infrastructures socioéconomiques vitales. La Direction de la Protection Civile (DPC) indique que jusqu'à 90 % des maisons ont été détruites dans les zones les plus touchées. Les entreprises, les écoles, les bâtiments publics et les services essentiels ont également été endommagés. L'analyse préliminaire des dommages aux constructions menée dans le cadre du Programme d'application satellitaires opérationnelles (UNOSAT) de l'UNITAR, qui a couvert les régions 1, 2 et 4 représentant une superficie de près de 810 km² dans le département de la Grand'Anse, révèle au total quelque 26 604 bâtiments et structures présentant des dommages visibles et environ 351 sites impraticables, dont l'accès est manifestement

difficile ou impossible. En outre, 1 381 lieux d'évacuation temporaires ont été identifiés dans les régions analysées⁶. Jérémie et Bonbon, qui comptent respectivement 3 636 et 2 300 personnes vivant dans des abris, sont parmi les communes les plus sinistrées à cet égard⁷. Les débris et les déchets solides provenant des maisons effondrées, des toits arrachés, des arbres tombés, des cimetières inondés et des latrines constituent toujours une grave menace pour la vie des communautés et la santé publique et entravent l'accès aux populations dans le besoin, notamment dans les régions reculées.

³ Rapport de situation n° 11.

⁴ Programme Alimentaire Mondial, Rapport sur l'état des opérations/Descriptif de situation n° 18, 02 novembre 2016, disponible sur : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ep/wfp288326.pdf>. La carte est également disponible sur : https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hti_wfpo_fooddistribution_a3i_20161101.pdf.

⁵ USAID, cité dans le Rapport de situation n° 16.

⁶ UNITAR-UNOSAT, Hurricane Matthew Preliminary Satellite Based Damage Assessment Report : Grand South departments. Update 2 (as of 27 Oct. 2016) : Area 1, 2 & 4

⁷ IOM Shelter Distribution, as of 25 October 2016. Les cartes par département sont disponibles sur : https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016_shelter-nfi_distribution_grandeanse.pdf ; https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016nfi_distrib_shelter-ution_sud.pdf ; https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016_shelter-nfi_distribution_nippes_ouest_nordouest.pdf.

Le cyclone a eu des répercussions importantes sur le bien-être socioéconomique de la communauté et sur ses ressources vitales, comme l'agriculture, la pêche et les activités commerciales à petite échelle, tant formelles qu'informelles. Étant donné que les activités économiques sont menacées en raison des effets néfastes du cyclone et compte tenu de la hausse du chômage consécutif à toute catastrophe, la réhabilitation des moyens de subsistance est un élément essentiel de la reprise après sinistre. L'accès immédiat au revenu et au rétablissement de l'économie locale est une priorité pour les communautés, et en particulier pour les membres les plus vulnérables.

De plus, des évaluations préliminaires suggèrent que les inégalités entre les genres qui existaient avant la crise pourraient être exacerbées par les conséquences du cyclone Mathieu, ainsi que le risque accru de violence et d'exploitation. La violence sexiste a été identifiée comme un problème majeur par les personnes vivant dans les refuges, tandis que les femmes des communautés touchées par le cyclone ont exprimé des préoccupations concernant l'insécurité générale et les contraintes à leur liberté de mouvement. L'accès à des services et des opportunités de subsistance tenant compte des différences femmes-hommes et susceptibles d'améliorer les conditions de vie et la sécurité physique dans le futur proche reste cependant limité⁸, et doit être abordé.

Enfin, le cyclone Mathieu constitue une grave menace pour la santé publique. Le pays est confronté à une augmentation du nombre de cas de choléra : 3 423 cas suspects de choléra ont été signalés du 4 au 24 octobre, dont 1 065 dans le département du Sud et 752 dans le département de la Grand'Anse. Les centres de traitement du choléra ont été détruits, les stocks de matériel médical départementaux auraient été endommagés ou perdus, et les systèmes de surveillance ont été touchés. La capacité limitée à identifier la provenance des cas de choléra et les fortes pluies à travers le pays créent un risque élevé de propagation de la maladie.

RÉPONSE À CE JOUR

En collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires, l'Équipe Humanitaire Pays (HCT) a lancé, le 10 octobre 2016, un Appel éclair (Flash Appeal) visant à récolter en urgence 119,8 millions de dollars US pour répondre dans les trois mois aux besoins humanitaires les plus urgents de 750 000 personnes, dont 315 000 enfants. Les États Membres et les organismes de financement réagissent lentement à l'appel et les besoins restent importants. Les partenaires élaborent des projets individuels pour appuyer les activités sectorielles et les besoins financiers identifiés dans l'appel, tout en adaptant leur réponse aux résultats des évaluations les plus récentes.

À l'appui des autorités nationales et des partenaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a coopéré avec le Centre d'Opérations d'Urgence National (COUN), les agences des Nations Unies et les Organisations non gouvernementales (ONG) en vue de procéder à des évaluations sur le terrain et d'identifier les besoins et les ressources disponibles pour fournir la meilleure réponse coordonnée possible. OCHA poursuit sa coordination avec les partenaires humanitaires régionaux (REDLAC), en partageant des informations sur les déploiements et la mise en place anticipée de stocks au centre logistique régional.

Le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF) a débloqué 6,6 millions de dollars US pour répondre aux besoins les plus urgents des personnes touchées (fourniture de matériel de plantation et des semences à 13 500 ménages représentant 67 500 personnes dans les départements du Sud et de la Grand'Anse). Le CERF a également accordé un prêt de 8 millions de dollars US à l'UNICEF pour intensifier la riposte visant à contrer l'épidémie de choléra qui continue sa progression. Un nombre limité d'États Membres, d'organismes et d'agences ont contribué à la réponse collective face à la crise humanitaire ou se sont engagés à le faire⁹.

⁸ UNFPA et MCFDF, Résumé de l'évaluation rapide VBG, « Mission d'analyse de contexte sur les services, les comportements et les besoins spécifiques des femmes et filles face à la violence basée sur le genre », 12-16 octobre 2016, Départements des Nippes et de la Grande Anse. Disponible sur : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_devaluation_sector_gbv_haiti_octobre_2016_final.pdf.

⁹ Rapport de situation n° 16.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont travaillé de concert pour subvenir aux besoins alimentaires immédiats et répondre au risque de malnutrition aiguë. Le PAM a fourni des vivres d'urgence aux communautés affectées et la FAO organise la livraison et le remplacement des semences en Haïti selon les évaluations. Dans le secteur de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) coordonnent la réponse sanitaire avec le Centre d'Opérations d'Urgence National (COUN) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), en étroite collaboration avec l'UNICEF. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et ONU Femmes s'efforcent de répondre aux préoccupations relatives à la protection, en facilitant aux femmes et aux filles l'accès à des espaces sûrs et à des services humanitaires qui tiennent compte de la dimension de genre. L'OMS prend en charge le suivi de la santé et la surveillance épidémiologique dans les réfugiés. L'UNICEF poursuit ses efforts pour vacciner 500 000 personnes contre le choléra dans les zones touchées. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a lancé un appel d'urgence visant à récolter 6,9 millions de dollars US afin d'aider la Croix-Rouge haïtienne à secourir 50 000 personnes dont les habitations sont endommagées ou détruites dans le sud-ouest d'Haïti, en leur fournissant du matériel et des outils pour construire des abris d'urgence et réparer sommairement leurs maisons.

Le PNUD a déployé ses premiers intervenants en Haïti, comprenant un coordonnateur des activités de relèvement rapide, un conseiller principal en matière de relèvement et un expert chargé de l'évaluation des besoins post-catastrophe. Cette équipe a été mandatée pour appuyer le ministère de la Planification et de la Coopération Externe et à d'autres organismes gouvernementaux, comme la Direction de la Protection Civile (DPC), afin de passer le plus tôt possible à la phase de relèvement. Une équipe de planification du projet SURGE a également été dépêchée auprès du bureau de pays en Haïti pour contribuer à l'élaboration d'un plan comportant un volet opérationnel et un volet programmatique intégrés, destiné à répondre aux besoins immédiats nécessités par la crise et aussi à aider les régions touchées à établir un plan de relèvement à court, moyen et long terme. L'équipe appuie le processus d'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) conduit par le Gouvernement ainsi que la mise en place du Groupe de travail sectoriel sur le relèvement rapide sous le leadership des autorités nationales.

Le processus d'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et le Plan de réponse humanitaire (HRP) sont finalisés. Les priorités du Plan de réponse humanitaire identifiées portent sur les éléments suivants :

Objectif stratégique 1 : Renforcer la résilience des personnes touchées en leur offrant une aide vitale, un meilleur accès aux services de base et la restauration immédiate de leurs moyens de subsistance.

Objectif stratégique 2 : Assurer une réponse rapide et efficace aux épidémies de choléra et autres maladies d'origine hydrique.

Objectif stratégique 3 : Assurer la protection et promouvoir la mise en place de solutions durables à l'intention des déportés et des rapatriés de la République dominicaine et des déplacés qui vivent toujours dans des camps.

Objectif stratégique 4 : Consolider les liens entre l'humanitaire et le développement et renforcer la capacité de préparation et d'intervention des institutions nationales face aux catastrophes naturelles.

À son tour, l'évaluation PDNA préconise cinq axes d'orientation majeurs pour la stratégie de relèvement générale, en lien aux « Grands Chantiers » prévus dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) :

Premier axe : Réduction de la vulnérabilité, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire

Second axe : Infrastructure intégrée

Troisième axe : Revalorisation des secteurs productifs

Quatrième axe : Restauration des infrastructures et les services de base

Cinquième axe : Gouvernance locale et renforcement des capacités des autorités

Parmi ces domaines prioritaires, le PNUD appuiera le rétablissement des services de base et des moyens de subsistance dans les zones touchées en mettant l'accent initialement sur l'emploi d'urgence tout en faisant le pont vers les activités de revitalisation économique. Le renforcement des capacités au niveau national et local

en matière de gouvernance, de préparation aux catastrophes et de mesures de réduction des risques ainsi que la protection de l'environnement visent à développer la résilience globale face aux aléas potentiels.

La portée de la catastrophe exige une augmentation significative des capacités de réaction et de relèvement, coordonnée par les groupes sectoriels établis, dirigée par les ministères de tutelle concernés et soutenue par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

LES FACTEURS DE RISQUE

Il existe plusieurs facteurs de risque associés à la réponse et au relèvement post Mathieu. En ce qui concerne la réponse immédiate, il s'agit notamment des contraintes de logistique et de sécurité, et de la capacité de réponse limitée. Les efforts déployés pour accéder aux zones les plus touchées d'Haïti, notamment dans les départements de la Grand'Anse et du Sud, ont été sérieusement entravés par les inondations, l'effondrement des réseaux de communication et la destruction des infrastructures vitales. Les routes principales dans les zones affectées sont actuellement progressivement réhabilitées. En outre, le pays est confronté à une capacité de réponse limitée. Le nombre d'intervenants humanitaires sur le terrain a considérablement diminué depuis le séisme de 2010, passant de 512 au pic de la réponse à 84 en 2016. La plupart d'entre eux-ci sont confrontés à des contraintes financières, ce qui restreint leur capacité à fournir l'assistance requise¹⁰.

Du point de vue du relèvement, le risque de catastrophe est déterminé par les probabilités et leurs conséquences. Les facteurs déterminants en termes de conséquences ou d'impact sont liés à la vulnérabilité sociale, économique, politique et environnementale sous-jacente. L'impact du cyclone Mathieu a été sévère en raison de vulnérabilités préexistantes qui incluent des expériences dévastatrices en matière de catastrophes naturelles et de vulnérabilité socio-économique. Au cours des 50 dernières années, Haïti a été régulièrement frappé par les tempêtes tropicales et les inondations. La saison des cyclones de 2008 avait touché le pays de plein fouet, entraînant 793 décès, faisant 826 000 victimes et dévastant près des trois quarts des terres agricoles¹¹. Haïti a également souffert des inondations en 2002, 2003, 2006 et 2007. Plus récemment, en janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 a frappé la capitale, Port-au-Prince, tuant 222 570 personnes et affectant près de 3,5 millions d'habitants¹². Par conséquent, c'est à plus d'un titre que Haïti est classé à l'échelle de divers indices mondiaux comme l'un des pays les plus à risque de la planète. Haïti occupe respectivement le 14^{ème} rang sur 191 au classement de l'Index for Risk Management (INFORM)¹³ 2017, le 3^{ème} rang sur 187 au titre de l'indice German Watch Global Climate Risk Index 2016 et le 21^{ème} rang sur 171 à l'échelle de l'indice World Risk Index 2015.

Six ans après le séisme de 2010, le pays a encore du mal à dépasser la phase de relèvement pour accéder à celle de développement à plus long terme et peine à lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. La croissance économique est passée de 2,8 % au cours de l'exercice 2014 à 1,2 % en 2015. Le déclin devrait se poursuivre, avec un taux de croissance de 0,8 % en 2016, en raison de la baisse des investissements, de l'environnement politique incertain et d'une reprise modeste du secteur agricole après la grave sécheresse. Haïti reste le pays le plus pauvre des Amériques et l'un des plus pauvres au monde (avec un PIB par habitant de 846 dollars US en 2014). Classé 163^{ème} sur 188 pays à l'échelle de l'indice de développement humain (IDH) de 2015, il est placé à la 138^{ème} place sur les 155 pays recensés au titre de l'indice de l'inégalité de genre (IIG), ce qui indique qu'il présente de graves disparités entre les femmes et les hommes. Le revenu national brut par habitant (à la parité de pouvoir d'achat) s'est établi à 1 730 dollars US, alors qu'il est en moyenne de 14 098 dollars US pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Banque mondiale, 2014). Selon la dernière Enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme (ECVMAS 2012), plus de 6 millions de Haïtiens sur les 10,4 millions d'habitants que compte le pays (59 %) vivent en deçà du seuil national de pauvreté de 2,42 dollars US par jour et plus de 2,5 millions (24 %) vivent en deçà du seuil

¹⁰ Flash Appeal

¹¹ Reliefweb, Haiti Storms Fact Sheet #5 (FY) 2009, disponible sur : <http://reliefweb.int/report/haiti/haiti-storms-fact-sheet-5-fy-2009>

¹² Reliefweb, Haiti: Earthquakes – Jan 2010, disponible sur : <http://reliefweb.int/disaster/eq-2010-000009-hiti>

¹³ INFORM est un outil mondial d'évaluation des risques open source destiné aux crises humanitaires et aux catastrophes. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur : <http://www.inform-index.org/>

national d'extrême pauvreté, fixé à 1,23 dollar US par jour. Haïti est également l'un des pays les plus inégalitaires au monde, avec un coefficient de Gini qui stagne à 0,61 depuis 2012¹⁴.

La situation politique en Haïti est actuellement fluide mais l'incertitude plane sur le processus électoral en cours. Suite au passage du cyclone Mathieu, le Gouvernement haïtien a reporté les élections présidentielles qui devaient initialement se dérouler du 9 octobre au 20 novembre 2016 pour le premier tour, le deuxième tour étant fixé au 29 janvier 2017. Ce processus de transition gouvernementale qui intervient à un moment où le pays fait face à d'énormes difficultés menace d'accentuer l'instabilité institutionnelle ainsi que les défis en matière de mobilisation des ressources. La capacité des autorités locales et de l'administration publique est également limitée. Des troubles civils sont envisageables dans les zones touchées si l'on se réfère à l'expérience de 2008 lorsque des émeutes avaient éclaté en réaction à la réponse des pouvoirs publics à une tempête tropicale, jugée insuffisante par la population¹⁵.

Le relèvement décrit l'action par laquelle les pays, les communautés et les ménages entreprennent de réparer, reconstituer ou récupérer ce qui a été perdu à la suite d'une catastrophe, afin de réduire idéalement le risque de survenue de situations comparables à l'avenir. Les vulnérabilités existantes augmentent l'impact d'une catastrophe et prolongent le processus de relèvement. Les catastrophes peuvent entraîner un ralentissement économique, des pertes d'emplois et une faible activité entrepreneuriale, condamnant ainsi certains à retomber dans la pauvreté. Les inégalités socio-économiques existantes exacerbent l'impact d'une catastrophe sur les membres vulnérables de la population tels que les enfants et les jeunes, les femmes et les personnes âgées, notamment en termes de perte de moyens de subsistance, d'accès aux services publics (éducation) et d'exposition à la violence sexiste. Les relèvements sont souvent longs du fait que les autorités n'ont pas la capacité d'appuyer le processus à long terme, compte tenu des besoins immédiats auxquels elles se doivent de faire face. Les communautés affectées quant à elles manquent souvent de connaissances ou de soutien et tentent de se relever en s'appuyant sur leurs propres ressources et capacités limitées. En raison du manque d'accès aux ressources et à l'information sur les pratiques de réhabilitation sûres, les populations sinistrées ont souvent tendance à reconstruire en moins bien ou au mieux à l'identique de ce dont ils disposaient avant la catastrophe. L'absence de tout environnement favorable autorisant l'accès au revenu, au crédit ou aux marchés décourage des migrations internes et engendre des situations de pauvreté constante. Dans ces conditions, il ne peut s'en suivre qu'une restauration limitée de l'environnement et des écosystèmes. Les efforts de relèvement non planifiés perpétuent souvent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui sont à l'origine de l'ampleur des incidences des catastrophes.

PRIORITÉS DU RELÈVEMENT

Des processus d'évaluation sont actuellement en cours pour mettre en évidence les pertes et dommages causés aux secteurs sociaux, productifs et infrastructurels, ainsi qu'aux secteurs transversaux tels que la gouvernance, l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et l'égalité entre les genres. Le processus mené à l'échelle nationale devrait aboutir à une stratégie de relèvement permettant de définir les priorités en matière de redressement pour l'action à mener au niveau national et local. Les résultats partiels de l'analyse préliminaire révèlent des défis d'ordre économique, social et infrastructurel qui doivent être surmontés pour progresser vers une reprise à long terme¹⁶.

Selon l'évaluation PDNA¹⁷, le cyclone Mathieu aurait causé des dommages et pertes à hauteur de 2,778 milliards de dollars US, ce qui équivaut à 32 % du PIB. L'analyse sectorielle révèle que les dommages et pertes ont été pour la plupart constatés d'abord dans les secteurs sociaux (41 %), puis dans les secteurs productifs (29 %), au niveau de l'environnement (17 %) et enfin dans le secteur des infrastructures (13 %).

¹⁴ Banque mondiale, Haïti Présentation, disponible sur : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>.

¹⁵ Rapport de situation n° 1.

¹⁶ Il est à noter que les données fournies ici sont partielles, compte tenu que l'analyse PDNA n'a pas encore été menée à terme.

¹⁷ Évaluation des besoins post-catastrophe pour le cyclone Mathieu, République d'Haïti, 2017.

Secteurs	Domages (en millions d'USD)	Pertes (en millions d'USD)	Total (en millions d'USD)	Total dommages et pertes (%)
Sociaux	897,72	228,91	1126,63	41 %
Infrastructurels	228,74	126	354,7	13 %
Productifs	320,4	474,3	794,7	29 %
Environnement	485,11	-	485,11	17 %
Total	1933	831	2 761	100 %

Tableau : Pertes et dommages par secteur

Parmi les secteurs productifs, l'agriculture a été la plus touchée (à hauteur de 573 millions de dollars US en dommages et pertes, soit 20 % de l'ensemble des dommages et pertes). Les pertes estimées au titre de l'agriculture (362 millions de dollars US) sont les plus élevées de ces dernières décennies. En particulier, on estime le manque à gagner dû aux pertes de récoltes à au moins 35 millions de dollars US : géographiquement, le département de la Grand'Anse a été le plus fortement impacté (14 millions de dollars US), suivi de celui du Sud (8 millions de dollars US). Par ailleurs, les pertes sur stocks sont évaluées à 14 millions de dollars US dans les six départements. Quant aux cultures, ce sont celles des pois (pois congo) et des bananes qui ont été les plus fortement endommagées.

Parmi les secteurs sociaux, le logement et l'urbanisation ont été les plus touchés (à hauteur de 856 millions de dollars US en dommages et pertes, soit 31 % de l'ensemble des dommages et pertes). La grande majorité des Haïtiens (58 %) vivent dans des zones urbaines et de nombreuses maisons ont été construites par les habitants eux-mêmes, dans des zones à risque telles que les lits des rivières, à proximité des sources sismiques et sur les pentes abruptes. Ceci est le cas dans les villes secondaires, comme Les Cayes et Jérémie, qui ont une capacité limitée à gérer la migration rurale, mais aussi à Port-au-Prince, la capitale. Par conséquent, le secteur du logement est l'un des plus lourdement touchés par le cyclone Mathieu, particulièrement à Jérémie. On estime que 1 214 constructions ont été endommagées à Jérémie, ce qui représente 85 % du total des bâtiments évalués, alors que 39 % des bâtiments ont été complètement détruits. Dans les communes telles que Rochelois, Asile, Maniche, Camp-Perrin, Chantal, Beaumont, Duchity, Moreau et Chamberlain, plus de 75 % des villages ont été complètement ravagés. Ces dommages ont forcé quelque 175 000 personnes à quitter leur foyer pour trouver refuge dans des abris temporaires où les mesures de protection et de sensibilisation à l'égalité hommes et femmes font défaut.

Le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement, à tous les échelons, en faveur de la gestion de l'environnement sera une priorité, ainsi que le partage de l'information et le renforcement des capacités liées aux besoins environnementaux post-catastrophe. En outre, afin de rétablir les services essentiels et la productivité naturelle des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la gestion durable ainsi que la gestion intégrée des bassins hydrographiques, les ressources côtières et marines feront l'objet d'interventions critiques au titre du relèvement. À plus long terme, le développement des énergies renouvelables sera une priorité pour réduire la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles. La prévention et l'atténuation des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, au changement climatique et aux activités sismiques seront entreprises en tenant compte des écosystèmes, et la création d'emplois verts et d'industries vertes sera encouragée.

Les évaluations initiales des dommages subis par les infrastructures sont pour le moment limitées. Les premières données reçues, actuellement cantonnées aux informations diffusées par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), concernent les bâtiments judiciaires endommagés dans les départements du Sud, du Sud-Est, de la Grand'Anse et des Nippes ayant entraîné la restriction de l'accès aux services publics. À Nippes, les tribunaux de paix dans les communes de Miragoâne, Petite-Rivière-de-Nippes, Plaisance-du-Sud, Anse-à-Veau, Grand-Boucan et Barradères sont fortement endommagés par les inondations. Dans la Grand'Anse, les tribunaux de paix dans les communes de Jérémie, Corail, Bonbon et les Irois sont partiellement endommagés. Dans le département du Sud, les tribunaux de paix et/ou les bureaux d'état civil communaux sont endommagés dans les Chardonnières, les Cayes et à Arniquet. Les données provenant d'autres ministères

devraient compléter ces informations concernant les dommages causés aux infrastructures. Ces données partielles doivent être considérées comme une indication de la gravité des dommages subis.

LE RÔLE DU PNUD

Le PNUD aide les autorités nationales et locales à s'attaquer aux facteurs qui sont à l'origine de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le PNUD appuie également les communautés dans leurs efforts visant à adopter des mesures et des trajectoires tenant compte des risques. Au lendemain d'une catastrophe, le PNUD facilite le relèvement en combinant le rétablissement communautaire et l'injection de ressources financières au niveau des ménages, par le biais de la création d'emplois d'urgence dans la gestion des débris, la reconstruction et/ou la réhabilitation des infrastructures communautaires. Cette approche du relèvement non seulement répond aux besoins immédiats des régions touchées pour lancer le relèvement, mais crée également les conditions du redressement à long terme, de la résilience face aux chocs multiples et du développement durable. En réponse au cyclone Mathieu, les interventions du PNUD seront concentrées sur le renforcement de la résilience. Les projets mis en œuvre à cet effet serviront à rétablir les moyens de subsistance, à renforcer les capacités de gouvernance (nationales et locales) pour coordonner et gérer les processus de relèvement, à intégrer des mesures de réduction des risques dans les activités de relèvement et à fournir les services de base à la population. Cette approche souligne la nécessité de relier les efforts de secours aux actions censées conduire au relèvement et au développement.

Les interventions du PNUD sont fondées sur le mandat principal de l'organisation et consistent à favoriser le développement durable et inclusif en appui aux processus de relèvement : approche fondée sur le renforcement des capacités axé sur les communautés ; accent mis sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; soutien aux droits de l'homme en faveur du développement ; concentration des efforts sur l'institutionnalisation des processus à l'échelon national et sous-national, et sur le travail multidisciplinaire y afférent, y compris au niveau de la gouvernance, des moyens de subsistance et de l'environnement.

Cette approche est guidée par deux cadres internationaux : les résultats du Sommet mondial humanitaire et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030. Au cours du Sommet mondial humanitaire, 32 engagements fondamentaux ont été pris, en particulier dans le cadre de 7 tables rondes organisées sur différents thèmes, notamment en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour gérer différemment les risques et les crises liés aux catastrophes naturelles et pour une action en faveur de l'égalité des genres¹⁸. En particulier, la table ronde 6, qui s'est penchée sur le thème « Catastrophes naturelles et changement climatique : gérer les risques et les crises différemment », s'est conclue par des engagements fondamentaux qui sont d'une grande pertinence pour le projet qui nous occupe. Grâce aux interventions proposées, le PNUD s'emploiera à : renforcer la gestion nationale et locale des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques (engagement fondamental 24) ; mettre en œuvre des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques (engagement fondamental 23) ; accroître la résilience de la communauté en tant que première ligne de réponse critique (engagement fondamental 26). En outre, le projet réalisera les évolutions ou changements convenu(e)s dans le cadre du Sommet mondial humanitaire. En particulier, les interventions proposées au titre de ce projet seront guidées par la recommandation préconisée sous la responsabilité principale 4, à savoir « Travailler différemment pour mettre fin au dénuement », notamment : renforcer, *sans les remplacer*, les systèmes nationaux et locaux ; anticiper les crises sans attendre qu'elles éclatent ; et assurer des réalisations collectives : dépasser le clivage action humanitaire-développement¹⁹.

Ces efforts concourent également au Cadre de Sendai, en particulier au titre de la *Priorité d'action n° 4* : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Cette priorité permet de mieux rapprocher les activités de secours, de remise en état et de développement, et de profiter des occasions offertes durant la phase de relèvement pour renforcer les capacités permettant de réduire le risque de catastrophe à court, moyen et long terme. La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans le

¹⁸ Principaux engagements pris dans le cadre du SMH pour assurer l'égalité des genres : 1) Donner aux femmes et filles les moyens de devenir moteurs et agents du changement ; 2) Garantir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation ; 3) Mettre en œuvre une approche globale coordonnée pour prévenir et combattre les violences sexistes ; 4) Faire en sorte que les programmes humanitaires tiennent compte de la problématique hommes-femmes ; 5) Appliquer les politiques humanitaires relatives à l'autonomisation et aux droits des femmes.

¹⁹ Sommet humanitaire mondial : Des engagements aux actes, disponible sur : https://www.worldhumanitariansummit.org/sites/default/files/media/1618389F_ed.pdf

relèvement par la prise en compte des perspectives liées au genre, notamment en énonçant des mesures concernant l'aménagement du territoire, l'amélioration des normes structurelles et l'échange de compétences techniques, de connaissances et de leçons apprises pour intégrer la reconstruction post-catastrophe dans le développement économique et social durable des zones touchées.

Au cours du Sommet humanitaire mondial, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont convenu d'œuvrer en vue de parvenir à des résultats communs en dépassant le clivage humanitaire-développement. L'objectif est de permettre la mise en place d'activités qui répondent aux besoins humanitaires immédiats des populations tout en réduisant le risque et la vulnérabilité, en travaillant de concert à la réalisation de résultats communs sur des périodes de plusieurs années, et ce, en s'appuyant sur l'avantage comparatif des différents contextes. Le PNUD s'est engagé à adopter cette nouvelle façon de travailler et le présent document descriptif de projet prévoit la fourniture de secours immédiats tout en ouvrant la voie à des perspectives de développement qui tiennent compte à la fois des impératifs du Plan de réponse humanitaire et de la Stratégie de relèvement issue du processus PDNA.

II. STRATÉGIE

Ce projet vise à faciliter un processus de relèvement efficace qui tient compte des risques et rétablit les voies menant au développement durable inclusif, en prenant en considération les vulnérabilités, les capacités et les défis du développement susmentionnés. Dans la conception d'un projet de relèvement durable et résilient, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités du Gouvernement à tous les niveaux en vue de reconstruire, de se remettre de la catastrophe et de prévenir la survenue d'événements à risque récurrents. Dans le même temps, le projet portera également sur le rétablissement de mécanismes d'adaptation positifs et sur le relèvement socio-économique des femmes et des hommes, en veillant à pallier aux vulnérabilités et à renforcer l'autonomisation des populations exposées aux catastrophes, et en assurant la prise en charge des besoins immédiats. Il devrait également contribuer à reconstruire des infrastructures résistantes aux catastrophes et à appuyer la réduction des risques par la protection de l'environnement.

Sur le plan de sa portée géographique, conformément aux résultats de l'Évaluation des besoins post-catastrophe et en consultation avec le Gouvernement, le projet se concentrera d'abord sur les quatre départements les plus touchés²⁰. Puis il pourra être rapidement transposé à plus grande échelle pour cibler également les municipalités sinistrées dans d'autres départements. L'élargissement du portefeuille de projets existants²¹ sera appuyé par une mise en œuvre au plus près des habitants à l'échelon local en étroite relation avec les autorités nationales et locales, les partenariats avec les institutions des Nations Unies sur le terrain et d'autres parties prenantes. Le projet recommande de travailler avec au moins 20 communes pour rétablir immédiatement leurs capacités opérationnelles et soutenir l'élaboration de plans d'intervention à court terme, inclusifs et efficaces, qui guideront les phases d'aide humanitaire et de relèvement. Si les objectifs initiaux de mobilisation des ressources sont atteints, les activités du projet seront étendues au reste des communes affectées, en fonction des besoins identifiés et de la disponibilité du financement, et l'élaboration de Plans Communaux de Développement pourra être envisagée.

La stratégie du projet reconnaît le rôle de la société civile et des gouvernements locaux ainsi que la nécessité de renforcer l'appropriation au niveau national avec des partenaires tels que le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICT) ainsi que la Direction de la Protection Civile (DPC) dans le processus de relèvement et de renforcement de la résilience. Le PNUD s'appuiera sur sa vaste expérience des processus de reconstruction menés en Haïti en 2004 (Évaluation des besoins en situations post-confliktuelles - PCNA) et après le séisme de 2010, et appliquera les

²⁰ Priorisation géographique des activités établie selon le processus PDNA : Grand'Anse, Sud, Nippes, Nord-Ouest et les municipalités touchées dans d'autres départements.

²¹ Les projets existants sont les suivants : Soutien aux capacités décentralisées de réduction des risques de catastrophe pour les cartographies multirisques ; Soutien à la résilience aux désastres naturels ; Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe ; Soutien au mécanisme national de la réduction des risques de catastrophe ; Projet de Développement des Fournisseurs (PDF) ; Ann Alle (Projet de Développement des PME) ; Prohuerta-Haïti ; Sites et Services (projet entrepris au titre de la coopération Sud-Sud et visant à la réalisation de nouveaux développements urbains) ; Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; PARC ; EBA (Adaptation basée sur les écosystèmes) ; Micro-Hydro ; Adaptation aux changements climatiques.

enseignements tirés d'autres processus de relèvement pertinents. En outre, le projet devra répondre aux exigences de l'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et contribuer à sa réalisation.

En appuyant le développement durable de manière globale, ce projet vise à intégrer les interventions immédiates, à court terme et à moyen terme au titre de la réponse à la catastrophe dans le processus de relèvement, afin de renforcer la résilience aux effets du changement climatique et des catastrophes, de réduire la pauvreté des populations touchées et d'améliorer la gouvernance locale et les systèmes de fourniture de services.

Le projet de relèvement s'appuiera sur un ensemble de principes directeurs fondamentaux qui sont appliqués à tous les projets de relèvement du PNUD, tels que résumés dans l'encadré ci-dessous.

L'approche spécifique de ce projet repose sur trois principaux piliers :

a) Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification et la gestion des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables. D'une part, l'accent sera mis sur le travail commun avec les institutions nationales et les partenaires au développement pour garantir le succès du processus de relèvement global dans les régions touchées. Cela implique le renforcement de la coordination entre dirigeants nationaux, l'évaluation des besoins post-catastrophe et l'élaboration de plans de relèvement.

D'autre part, l'approche du PNUD reconnaît le rôle des communes comme principales protagonistes dans le processus de relèvement. Les interventions seront par conséquent planifiées à l'échelon de la commune, sur la base d'évaluations menées auprès des femmes et des hommes dans les communautés touchées et de consultations avec les dirigeants locaux. Une assistance technique sera fournie pour aider les dirigeants locaux à concevoir et mettre en œuvre une planification inclusive et équitable du relèvement. L'accent sera mis sur la responsabilité et la transparence tout au long de la phase de relèvement, et des mécanismes communautaires sensibles au genre seront établis pour traiter les griefs. Des aides seront également apportées pour renforcer la gestion financière et la capacité administrative des communes. Cette focalisation sur la gouvernance vise à mettre en place de nouvelles capacités et à soutenir une approche plus intégrée permettant d'aborder les vulnérabilités sociales. Une attention spéciale sera accordée à l'avancement de la participation et de l'influence des femmes dans les processus de gouvernance locale, dont l'élaboration devra tenir compte des différences entre les genres ainsi que d'autres éléments de la diversité socioéconomique et y répondre. La priorité sera également donnée aux communautés dont la stabilité et la sécurité sont menacées par le cyclone, notamment dans les quartiers en proie à la violence, particulièrement dans les communes de Miragoâne et de Jérémie. Cela comprend la création d'opportunités économiques et d'emplois pour les jeunes exposés à la violence.

Principes directeurs du relèvement

- Se concentrer sur les plus vulnérables
- Restaurer les capacités locales de fourniture de services
- Reconstruire en priorité les moyens d'existence des populations
- Sécuriser les gains en matière de développement humain
- Réduire les risques de catastrophe
- Engager le secteur privé
- Promouvoir l'indépendance et l'autosuffisance
- Assurer l'intégration des perspectives sensibles au genre, à l'âge et au handicap
- Assurer la transparence et la responsabilité
- Assurer la subsidiarité et la décentralisation
- Renforcer la coordination

Le projet aidera les communautés à se redresser de façon plus durable, y compris à reconstruire les systèmes endommagés afin qu'ils soient plus résilients aux futurs aléas. Cela implique l'intégration d'une approche de la réduction des risques de catastrophe dans le relèvement sur la base d'une évaluation complète des risques. La planification du relèvement sera renforcée par le recours à la cartographie des risques multi-aléas, qui permet d'identifier les zones les plus exposées, les vulnérabilités économiques et sociales, l'impact environnemental, les insuffisances des capacités institutionnelles et les problèmes de gouvernance. L'évaluation des risques fournira un outil précieux pour déterminer les emplacements, les communautés et les groupes qui seraient potentiellement les plus exposés aux vulnérabilités aggravées. De plus, un processus d'évaluation des risques permet aux décideurs locaux d'orienter le relèvement à plus long terme tout en accordant aux vulnérabilités l'attention qu'elles méritent et en maintenant les gains du développement face aux aléas ou aux catastrophes naturelles à venir.

En outre, une attention particulière sera donnée aux aspects environnementaux. Les défis de la préservation des écosystèmes et de la prévention de la dégradation des aires protégées seront pris en compte dans les efforts de relèvement. Les dommages au socle de ressources naturelles provoqués par le cyclone seront abordés à travers des activités complémentaires visant à restaurer les pentes et les bassins hydrographiques et par l'éducation du grand public sur l'importance de l'intégrité de l'écosystème pour préserver les moyens de

subsistance et la mise en place d'une résilience à plus long terme. La réduction des risques sera consolidée par le renforcement des systèmes communautaires d'alerte rapide, en s'appuyant sur des analyses de risque qui tiennent compte de la dimension de genre ainsi que sur des systèmes d'information hydrologique et météorologique améliorés, des communications ciblées auprès des différents publics et des initiatives communautaires de préparation. L'accent sera également mis sur le renforcement des capacités des communautés pour planifier, coordonner et mettre en œuvre des systèmes de gestion des débris et des déchets et pour intégrer des plans d'infrastructure communautaire respectueux de l'environnement dans le processus de relèvement. Une importance particulière sera accordée au renforcement des capacités locales et nationales à réagir à la catastrophe et à s'en remettre et à se préparer aux aléas futurs.

b) Réponse apportée aux besoins immédiats et à moyen terme de la région touchée pour amorcer rapidement le redressement tout en créant les conditions nécessaires à la mise en place du relèvement inclusif à long terme, de la résilience aux chocs multiples et du développement durable.

Une des principales composantes du projet portera sur la satisfaction des besoins immédiats et à moyen terme des populations touchées, par le biais de programmes d'emplois d'urgence visant à stabiliser les moyens de subsistance et par un soutien adapté au rétablissement de la fourniture de services locaux. Cette restauration immédiate sera en grande partie entreprise pendant les six (6) premiers mois. Elle impliquera un programme de type « cash-for-work » (Argent contre travail) affecté à l'enlèvement et à la gestion des débris, à la réhabilitation des infrastructures communautaires et à la restauration des aires protégées.

Il existe une étroite corrélation entre le relèvement des communautés et celui des entreprises, car la fourniture de biens et services est essentielle au rétablissement du fonctionnement des communautés. À la suite d'une évaluation des besoins des petites et moyennes entreprises, le projet soutiendra une série de mesures à moyen terme pour restaurer les activités des entreprises et des entrepreneurs locaux tant dans les zones urbaines que rurales. Les petits entrepreneurs recevront une aide pour reprendre la production agricole, et les transformateurs et fournisseurs de produits alimentaires seront soutenus afin qu'ils puissent réengager leurs activités commerciales. Parmi les entrepreneurs, les femmes et les jeunes bénéficieront d'un appui en termes de formation et de développement de la chaîne de valeur agricole. Les coopératives et les associations (notamment les groupes de femmes) travaillant dans l'agriculture et la pêche auront également droit à un soutien. Des investissements et des activités de formation contribueront à créer des emplois durables dans les domaines tels que les produits non ligneux et le recyclage des matériaux.

c) Intégration de la gestion des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, du soutien à la gouvernance locale, du développement rural, de l'égalité entre les genres et de la résilience environnementale et promotion de la durabilité générale de l'exécution du redressement, en s'appuyant sur l'expérience antérieure du PNUD et sur ses partenariats dans les zones touchées.

Le PNUD en Haïti a acquis au fil des ans la confiance des partenaires humanitaires et de développement ainsi que celle des autorités nationales. Le bureau de pays est bien placé pour offrir sa capacité de programmation agile, son impartialité institutionnelle et son pouvoir d'innovation en mettant en œuvre sur le terrain des solutions étayées par un large réseau d'experts techniques. L'offre de solutions basées sur les connaissances en réponse aux crises, que ce soit pour les besoins du relèvement rapide ou aux fins du traitement des questions de développement a souvent permis au PNUD en Haïti de transférer ses capacités et d'établir des relations institutionnelles sur le long terme, notamment des initiatives Sud-Sud, tout en contribuant dans le même temps à la résolution de crises à court terme et de problèmes à moyen terme. Le descriptif de programme de pays du PNUD en Haïti (2017-2021) récemment approuvé met l'accent sur trois grands domaines de pratique (avec l'égalité de genre comme thème transversal commun aux différents piliers) :

- (i) Gouvernance démocratique et État de droit
- (ii) Réduction de la pauvreté
- (iii) Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme

Le PNUD en Haïti dispose à son actif d'un grand nombre d'expériences et de résultats liés à la transition post-séisme qu'il peut appliquer au profit du processus de relèvement suite au passage du cyclone Mathieu. Grâce au soutien du PNUD, 50 camps de personnes déplacées ont été fermés, 11 000 familles ont pu accéder à un logement décent et sûr, plus de 350 000 emplois permanents et temporaires ont été créés, une politique nationale en faveur du logement et de l'habitat a été adoptée en 2013, 600 maçons ont été formés aux techniques de construction antisismiques, 7 cartographies des risques multidimensionnelles ont été dressées et

un guide méthodologique de la réduction des risques urbains a été élaboré, qui constitue un référentiel national en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le PNUD a également un engagement important dans la gestion des bassins versants, qui est d'une grande pertinence dans le contexte du relèvement post-Mathieu.

Dans le cadre de la logique du descriptif de programme de pays 2017-2021, la division des programmes du bureau de pays sera composée des trois groupes de programmation suivants : 1) Gouvernance démocratique et État de droit ; 2) Réduction de la pauvreté ; 3) Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience. Les coordonnateurs pour les questions d'égalité de genre désignés au sein du bureau de pays soutiennent l'intégration des résultats de l'égalité de genre dans l'ensemble de la programmation. Une Unité d'appui à la gestion (MSU) examine la planification stratégique globale ainsi que la gestion des ressources, le suivi et l'évaluation (S&E), et l'assurance de la qualité liés au programme.

Le portefeuille du programme de pays se compose de 25 projets de développement, dont 15 font l'objet d'une modalité de mise en œuvre directe et les 10 autres d'une modalité de mise en œuvre nationale. Parmi ces projets, citons :

- Soutien aux capacités décentralisées de réduction des risques de catastrophe pour les cartographies multirisques
- Soutien à la résilience aux désastres naturels, Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe
- Soutien au mécanisme national de la réduction des risques de catastrophe
- Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe
- Projet de Développement des Fournisseurs (PDF)
- Projet de Développement des PME Ann Ale
- Projet Sites et Services entrepris au titre de la coopération Sud-Sud et visant à la réalisation de nouveaux développements urbains
- Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Projet EBA (Adaptation basée sur les écosystèmes)
- Micro-Hydro (Petits projets hydroélectriques)
- Projet d'adaptation au changement climatique

Certains de ces projets en cours constituent une bonne plate-forme pour soutenir et fournir une assistance en termes de reprise après sinistre. Les activités proposées s'appuieront en particulier sur les processus de cartographie multirisques réalisés dans la Grand'Anse, qui serviront de base à la planification du relèvement au sein du département. Ce modèle et ces outils seront mis en œuvre de manière accélérée dans les deux autres départements afin de s'assurer que la planification du relèvement repose sur des évaluations de risque. Le projet de développement des PME Ann Ale constitue la base du soutien aux micro-entrepreneurs et aux coopératives et il sera modifié pour s'adapter au contexte du relèvement. Le projet tiendra également compte des leçons tirées du Registre Unique de Bénéficiaires (RUB) et de sa méthodologie. Le RUB a été élaboré dans le cadre d'un dialogue entre le PNUD et ses partenaires nationaux afin de faciliter le ciblage et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux et des plans de protection sociale. Le PNUD a fourni une assistance technique sur le concept de cadastre en apportant son soutien à l'élaboration d'une base de données qui comprend une analyse socio-économique au niveau communal. Le cadastre peut être utilisé pour renforcer les programmes de relèvement afin d'améliorer les mécanismes de protection sociale. Les interventions proposées s'appuieront sur la programmation existante ainsi que sur les atouts du bureau de pays et ses capacités à fournir des services qui recoupent les différents domaines thématiques de la gouvernance, des moyens de subsistance, de la réduction des risques et de la protection sociale et environnementale à travers l'approche adoptée pour le relèvement.

Les partenariats avec les acteurs du système des Nations Unies seront également mis à profit pour identifier les besoins et fournir un soutien de la manière la plus rapide et la plus efficace possible (voir la Section III).

EFFETS PRINCIPAUX

La mise en œuvre des activités incluses au titre de ce projet visera à atteindre les effets suivants, établis dans le descriptif de programme de pays :

- Effet 3 du descriptif de programme de pays : Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de

l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

PRODUITS PRINCIPAUX

Produit 1 : Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables sont améliorées

Dans le cadre de ce produit, le projet s'efforcera de renforcer le relèvement, la résilience et l'appropriation de ces processus à plus long terme grâce à un soutien aux mécanismes de gouvernance au niveau national et local.

L'appropriation nationale de l'évaluation de l'impact et la définition des priorités de relèvement tiendront compte de la conduite du processus PDNA et de la mise en œuvre ultérieure du plan de relèvement. L'accent sera initialement mis sur le renforcement des capacités de coordination nationale et locale requises dans le cadre du processus de relèvement. Cela implique la création de groupes sectoriels thématiques placés sous la direction du Gouvernement, ainsi que la mise en place de mécanismes de gestion de l'information sur l'aide liés aux départements et aux communes touchés. Ces mécanismes facilitent la collecte des données et le processus de suivi et d'évaluation fondé sur des preuves probantes et le renforcement des capacités y afférentes, et s'appuient sur les outils et les structures existants. Cela permettra de renforcer la transparence et la responsabilité globale du processus de relèvement.

Des efforts seront déployés pour renforcer les capacités des autorités locales à assurer le leadership pour le rétablissement des actifs sociaux, économiques et environnementaux dans les zones locales. Le PNUD appuiera les capacités des services décentralisés et des administrations communales pour recueillir les données nécessaires à une planification participative saine, afin de tenir compte, au cours du processus, des besoins de tous les groupes touchés (notamment les plus marginalisés, comme les femmes chef de famille ou les agriculteurs sans terre). Cela devrait également faciliter la conception et l'exécution d'initiatives de relèvement immédiates et à moyen terme²² en vue de favoriser la reprise de la fourniture de services de base, la restauration des économies locales et des moyens de subsistance ainsi que la reconstruction des écosystèmes locaux et la réduction des risques futurs (voir les produits 2 et 3). Pour y parvenir, on insistera largement sur la transparence et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires et sur le soutien accordé aux dirigeants institutionnels locaux au cours du processus de relèvement. À cette fin, le projet s'efforcera de renforcer les capacités de l'Office de Protection du Citoyen pour surveiller le processus de relèvement et garantir que celui-ci soit sensible au genre et fondé sur les droits de l'homme. Un soutien sera également fourni aux cadres locaux (délégués, maires, CASEC) pour accroître les opportunités d'interaction et de communication directe et équitable au sujet du processus de relèvement avec les administrés (réunions publiques, groupes de coordination multipartites, conseils de développement communaux etc.)

L'accent sera mis sur l'amélioration des normes et des approches de la résilience face aux risques liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les efforts de relèvement actuels. Une attention particulière sera accordée à la préservation de l'écosystème et à la prévention de nouveaux dommages et de la dégradation dans la réponse post-Mathieu, en mettant à profit les activités et l'expertise pertinentes en cours d'exécution. En appuyant la préparation de plans de relèvement local à l'échelon des communes, le projet favorisera l'utilisation des évaluations, des cartes et des normes existantes en matière de risques dus à des aléas multiples afin de garantir des opérations de relèvement suffisamment adaptées aux risques. Le renforcement des capacités locales en matière de préparation et d'alerte rapide visant à réduire les risques futurs ainsi que l'engagement actif des femmes et des hommes dans la gestion des risques seront également au nombre des priorités.

²² Les projets d'infrastructure à large échelle et à plus long terme relèvent de la compétence du gouvernement central.

Résultat de l'activité 1.1 Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables sont améliorées

Activité 1.1.1 Soutien à la définition des priorités du relèvement, à sa mise en œuvre et à sa coordination à l'échelle nationale

Cette activité appuiera l'action du Gouvernement dans la coordination d'une évaluation des besoins post-catastrophe, en collaboration avec tous les groupes sectoriels, en soutenant la préparation et la diffusion du rapport ainsi que la mise en œuvre du plan national de relèvement qui en résulte. L'analyse des incidences différenciées du cyclone sur les femmes et les hommes garantira des objectifs de relèvement tenant compte de la dimension de genre. En plus de la coordination générale, un soutien sera fourni dans les domaines thématiques où le PNUD a fait montre de sa valeur ajoutée, tels que le relèvement rapide, les moyens de subsistance et l'emploi, la protection sociale, l'environnement, la gouvernance et l'égalité des genres, entre autres.

Un soutien sera également fourni aux mécanismes nationaux de coordination mis en place à la suite du tremblement de terre de 2010, y compris le Cadre de coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) présidé par le Premier ministre et pour lequel le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) assure le secrétariat technique, et le mécanisme correspondant mis sur pied par les partenaires d'Haïti, le Groupe de concertation des partenaires techniques et financiers d'Haïti. Dans le cadre de cette structure, le PNUD appuiera la Table sectorielle et thématique Risques et Désastres, la Table sectorielle et thématique Gouvernance et le Groupe de travail sur le relèvement accéléré. Ce soutien comprend également une assistance technique, de la formation et un appui matériel pour l'adaptation de la base de données de coordination de l'aide existante pour le cyclone Mathieu, le Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE) du MPCE.

Le PNUD fournira une assistance technique directe aux ministères impliqués au niveau sectoriel dans la mise en œuvre des objectifs de relèvement.

Activité 1.1.2 Soutien à l'élaboration d'une approche et des outils qui permettent d'accroître la participation, l'équité, la transparence et la responsabilité à l'échelon local pendant la phase de relèvement

Cette activité servira à appuyer le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) dans la mise au point de son projet national, notamment au niveau de la stratégie, des méthodes et des outils visant à renforcer l'appropriation nationale des efforts de relèvement, à accroître l'intégration des questions relatives à l'égalité de genre et à sensibiliser la population sur les préoccupations liées aux risques d'ordre social et environnemental. Les principaux éléments de l'initiative du Gouvernement comprennent la mise en place de groupes d'experts nationaux (planificateurs, ingénieurs, agents de mobilisation sociale, économistes, etc.) dans les différents départements concernés (Agences Techniques Locales de Département ou ATL-D) pour lesquelles le Gouvernement assumera les coûts de personnel et les charges d'exploitation (en complément de l'activité 1.2.2). Le projet aidera le MICT à concevoir des formations, des manuels et des lignes directrices ainsi que d'autres ressources et outils (pour la collecte et l'analyse des données, les méthodes participatives et inclusives, la conception des projets et l'estimation de leur coût, la gestion financière, l'établissement de rapports aux donateurs, etc.) destinés à être utilisés par les ATL-D en appui aux mairies des communes en phase de relèvement. Afin de garantir que les activités de relèvement soient équitables et transparentes, le projet appuiera l'Office de Protection du Citoyen afin d'améliorer ses capacités de traiter les griefs des citoyens et d'y répondre dans les régions cibles tout au long du processus de relèvement, en veillant à tenir compte des considérations relatives à l'égalité des genres et aux droits de l'homme.

Conformément au Plan national de relèvement, le projet collaborera avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) pour concevoir des méthodologies visant à élaborer des stratégies départementales de relèvement et des plans communaux de relèvement et de développement exhaustifs et axés sur le risque (avec des dimensions thématiques et spatiales), prenant en charge l'intégration des aléas, des dimensions sociales et des considérations d'ordre économique. Ces méthodologies peuvent s'inspirer de celles qui sont déjà utilisées pour aborder la planification stratégique du développement durable sur une période quinquennale. Elles seront toutefois accélérées et simplifiées pour produire des documents utilisables dans les 6 mois. Pour mener à bien cette activité, le projet permettra également d'engager la participation d'autres ministères sectoriels clés en vue d'intensifier l'effort de relèvement.

Activité 1.1.3 Soutien à la planification des interventions thématiques en matière de relèvement rapide

Au niveau national, le PNUD appuiera le leadership du Gouvernement dans la coordination et l'échange d'informations liés au relèvement rapide. Cela comprend la fourniture de conseils techniques et de soutien pour le Groupe de travail sectoriel sur le relèvement accéléré, ainsi que la coordination des interventions entre le système des Nations Unies, les donateurs, les ONG et les partenaires des organisations à base communautaire (OBC), l'identification des lacunes et le suivi de la mise en œuvre. L'approche de relèvement précoce contribuera à ce que la réponse humanitaire aborde les causes sous-jacentes de la dépendance, augmente la résilience et les capacités d'adaptation positives des communautés, établit des plates-formes pour la stabilisation et le renforcement durable des capacités, réduisant ainsi le délai d'urgence qui contribue à combler l'écart entre la réponse humanitaire et le relèvement à plus long terme. Bien que les efforts de relèvement rapide couvrent un large éventail d'activités, comprenant notamment l'accès à l'école et aux soins de santé, la réhabilitation des infrastructures et des logements, les questions liées à l'eau et à l'assainissement, l'appui du PNUD sera axé sur la coordination sectorielle globale, avec une attention toute particulière accordée à la revitalisation des moyens de subsistance.

Le PNUD fournira une aide en matière de coordination et de services de conseils techniques au Groupe de travail sectoriel sur le relèvement accéléré et contribuera à la sensibilisation des acteurs nationaux et locaux sur l'approche du relèvement rapide. Le partage de l'information, la collecte des données désagrégées par genre et la cartographie des interventions au titre du relèvement rapide seront renforcés. La fourniture de services consultatifs de qualité permettra l'élaboration conjointe d'indicateurs, la mise au point d'un mécanisme de suivi et la création d'un cadre pour l'établissement des rapports, y compris les indicateurs sensibles au genre et le suivi des activités connexes. Le soutien à la production d'analyses comparatives entre les genres et à la mise en œuvre d'initiatives de relèvement rapide au niveau sectoriel permettront de créer un espace pour la participation et l'influence des jeunes, des femmes et des organisations de femmes dans des exercices tels que la planification du réaménagement des infrastructures, l'évaluation des pertes économiques pour les hommes et les femmes et la hiérarchisation des besoins en fonction des différents rôles sociaux.

Le soutien à la planification thématique du relèvement rapide au niveau national est ensuite coordonné selon les processus de planification et de coordination au niveau départemental par le biais du réseau de Délégations, qui rend compte de son action au MICT. Ce dispositif assure le lien entre les efforts déployés aux deux échelons.

Activité 1.1.4 Soutien aux activités nationales de réduction des risques au cours du processus de relèvement

Cette activité appuiera une meilleure intégration des activités de réduction des risques de catastrophe dans le processus national de relèvement. Sur la base du concept selon lequel les évaluations des risques sensibles au genre sont au cœur de la réduction des risques, un soutien sera accordé à la normalisation, à la compilation des données de base ventilées par genre et à la comparaison des évaluations et des cartographies des risques multi-aléas par département afin d'étayer les processus de planification nationale. La collecte et la gestion des données d'évaluation des risques fourniront des informations pour éclairer la prise de décisions en matière de développement national.

Des équipes techniques formées à l'échelle nationale appuieront le processus local d'évaluation et de cartographie des risques. La collecte de données sera soutenue par la collaboration entre les services météorologiques et hydrologiques pour assurer l'inclusion des données climatiques. Les évaluations des risques multi-aléas tiendront compte de la variabilité et du changement climatiques. L'évaluation des risques est complétée par des campagnes de sensibilisation du public et des formations ciblées à l'intention des médias. La réduction des risques de catastrophe sera renforcée par un appui à la sensibilisation, à l'information et à la formation des autorités nationales et départementales.

Cette activité vise également à reconstruire les capacités de réaction en plaçant les ménages au centre de la planification et de la prévoyance, en améliorant les capacités à tous les niveaux pour prendre les mesures appropriées en cas d'aléa. La formation des ministères de tutelle et de leurs homologues en matière de préparation et de réponse aux crises, et d'évaluation des besoins post-catastrophe (y compris par des modules portant spécifiquement sur les considérations d'égalité entre les genres) visera à créer un groupe d'experts mobilisable en cas de nouvelle crise. La composante relative à la préparation des communautés, qui s'appuie

sur les premiers intervenants bénévoles et les coordonnateurs des interventions d'urgence parmi les membres des communautés avec une participation équitable des femmes et des hommes, sera renforcée grâce à une formation et à un équipement approprié. Les processus de cartographie peuvent également inclure une analyse des stocks, des équipements et des besoins en capacité afin d'assurer une couverture nationale et départementale adéquate ainsi qu'une préparation adaptée aux événements à risque.

Les activités au niveau national impliqueront également la documentation et la systématisation du processus de relèvement pour éclairer les processus de planification futurs et les modèles de démonstration efficaces. Les leçons apprises à la suite du passage du cyclone Mathieu seront intégrées dans la révision du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres et dans le cadre programmatique ultérieur.

Compte tenu de la nécessité de minimiser les risques, cette activité visera également à examiner les instruments de transfert du risque, en explorant les cadres institutionnels possibles pour la mise en place de mécanismes d'assurance indicielle fondés sur l'indice de risque de catastrophe dans les secteurs public et privé (y compris les programmes d'assurance-récolte). Les nouvelles technologies seront explorées, telles que l'utilisation de la technologie mobile pour créer des « fonds risques » mis en commun et des systèmes de paiements mobiles pour les transferts monétaires.

Résultat de l'activité 1.2 : Les capacités locales permettant de mener les efforts de relèvement et de réduire les vulnérabilités futures d'une manière participative, sensible au genre et responsable sont considérablement améliorées

Activité 1.2.1 Rétablissement des capacités opérationnelles des institutions locales

Cette activité soutiendra la réparation et la reconstruction des délégations et des installations des administrations locales dans les zones touchées et fournira des équipements de bureau et de mobilité selon les besoins. Lorsque les installations ont été complètement détruites, le déploiement de conteneurs sera envisagé comme une solution temporaire pour ces administrations jusqu'à ce que les travaux de réparation soient terminés.

Activité 1.2.2 Soutien à la planification, à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des efforts de relèvement aux niveaux sous-nationaux

Les projets de relèvement seront conjointement menés avec les dirigeants et les institutions à l'échelon local grâce à un mécanisme convenu pour définir les priorités. Ce processus permet aux institutions territoriales de développer leurs propres capacités de planification et de coordination en matière de relèvement. Conduit en collaboration avec la Délégation, les directions des ministères de tutelle, les maires et les partenaires de développement sous les auspices du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le projet fournira un apport d'experts spécialisés et couvrira les coûts des processus pour élaborer une stratégie départementale de relèvement pour les différents départements ciblés. Cette stratégie suivra une approche de gestion territoriale intégrée pour améliorer les liens entre zones rurales et urbaines dans les régions sinistrées, faciliter la reprise rapide des économies locales et prévenir tout exode rural massif. Les stratégies départementales offriront un cadre directeur pour la formulation de plans collectifs de relèvement socio-économique et spatial, en intégrant les résultats des cartographies des risques multi-aléas et des analyses sociales et économiques sensibles au genre, élaborées sous la direction des dirigeants municipaux. Les mécanismes de coordination existants, à savoir les *Tables de concertation départementales* placées sous la conduite du Délégué de chaque département seront renforcés par la formation, le soutien logistique, les solutions informatiques et le mentorat afin de servir de plate-forme unique pour coordonner les efforts de relèvement au niveau du département et dans le cadre des paramètres et des priorités définis au titre des stratégies départementales (voir l'activité 1.1.3).

Au niveau de la commune, le projet sera conjointement mis en œuvre par le MPCE et le MICT pour soutenir la production de Plans Communaux de Relèvement et de Développement en appliquant la méthodologie développée au titre de l'activité 1.1.2, avec la participation des sections communales via leur CASEC, leur ASEC et leurs OBC²³. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des considérations liées à l'égalité des genres, à la protection de l'environnement, à la gestion des zones côtières et des bassins

²³ CASEC = Conseil d'administration de section communale (3 membres), ASEC = Assemblée de section communale (de taille variable) ; OBC = Organisation à base communautaire.

hydrographiques et à la cartographie des risques (voir l'activité 1.2.4) dans les PCR de la même manière que dans les stratégies départementales. Les capacités de coordination des mairies seront renforcées dans les communes et/ou en cas d'intervention d'un grand nombre de donateurs. Des formations et des conseils seront également fournis aux représentants des autorités locales à l'échelon inférieur, c'est-à-dire au niveau des CASEC et des ASEC dans les sections communales pour effectuer des tâches de planification et de suivi de base à cet échelon, en liaison avec les processus de niveau supérieur, aux échelons communal et départemental.

Pour compléter la planification du renforcement des capacités et la production de stratégies et de plans, le projet soutiendra les directions départementales ministérielles et les administrations communales pour préparer et exécuter des projets de relèvement conformes aux normes de gestion administrative et financière et aux exigences de responsabilité. Afin d'orienter la planification et le suivi des progrès, un système d'information basé sur la commune alimentant une base de données ministérielle sera développé, dont la mise en service nécessitera le renforcement des capacités locales, et en particulier au sein des directions du MPCE.

La fourniture de l'aide susmentionnée, en particulier celle destinée aux mairies et aux divers échelons du CASEC, permettra au projet de fonctionner par le biais de l'ATL-D (voir l'activité 1.1.2). Ce soutien sera consacré à la formation et au mentorat du personnel de projet, aux ateliers sur le terrain, à un soutien logistique limité (matériel de bureau et équipement de mobilité) et à la fourniture d'une expertise spécialisée supplémentaire (nationale ou internationale) lorsqu'elle ne peut être trouvée au sein du personnel de l'ATL-D.

Activité 1.2.3 Soutien aux mécanismes locaux de sensibilisation au renforcement de la confiance, à la participation, à l'égalité des genres dans les opérations de relèvement et à la cohésion sociale

Le projet renforcera les capacités des maires et des délégués pour informer les populations locales de l'ensemble des plans, des initiatives et des progrès réalisés en matière de relèvement, en toute transparence. Cela inclura également le soutien des capacités des médias locaux (radios communautaires). Des discussions publiques régulièrement organisées entre les responsables locaux et les femmes et les hommes dans les communautés touchées seront parrainées. Les organisations à base communautaire et les organisations de la société civile locales (y compris les organisations de femmes) bénéficieront d'une formation et d'une orientation pour faciliter la participation des populations touchées à la collecte des données ventilées par genre, ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de projets de relèvement. Des initiatives de responsabilité sociale seront également soutenues dans différents endroits grâce à des subventions accordées par les organisations de la société civile pour s'assurer de disposer d'un « chien de garde » indépendant qui servira à contrôler les actions des gouvernements nationaux et locaux et des donateurs en faveur du relèvement et de la reconstruction.

Des efforts seront entrepris pour renforcer les capacités de la société civile, et tout particulièrement en direction des jeunes et des femmes, en matière d'accès et de recours liés aux mécanismes de règlement des griefs existants (c.-à-d. par le biais du Bureau de Protection du Citoyen) pour traiter les griefs relatifs aux activités du Gouvernement et du secteur privé tout au long du processus de relèvement. En outre, une assistance technique sera fournie aux décideurs locaux pour garantir l'intégration des préoccupations afférentes à l'égalité des genres dans la planification et la mise en œuvre du relèvement, et pour proposer aux groupes de défense des droits des femmes des services de soutien et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'accès à l'aide disponible en matière de relèvement et de reconstruction.

Enfin, afin de réduire les tensions possibles autour de l'accès à l'aide au titre du relèvement et de faciliter la coexistence entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil, le projet soutiendra les compétences en matière de résolution des conflits parmi les responsables locaux, les dirigeants communautaires, les organisations de la société civile et les organisations à base communautaire. Il aidera les groupes de femmes et de jeunes à mettre en œuvre des activités culturelles, sportives et autres activités sociales susceptibles de contribuer à restaurer un sentiment de normalité dans la vie des populations touchées.

Activité 1.2.4 Soutien aux activités locales de réduction des risques au cours du processus de relèvement

Les activités en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau local porteront sur l'élaboration et l'application d'évaluations et de cartographies exhaustives des risques, et à la variabilité et au changement climatiques. Dans le département de la Grand'Anse, le projet s'appuiera sur les cartes de risques aux fins de la planification du relèvement, en soutenant les autorités municipales par la fourniture d'informations et d'une assistance technique en vue de garantir que les facteurs de vulnérabilité sociale, économique et environnementale qui augmentent l'impact d'une catastrophe ne se reproduisent pas et soient réduits.

L'application des évaluations des risques aux processus de relèvement sera documentée et systématisée, et servira à mettre à l'échelle l'initiative dans les deux autres départements touchés.

Dans les départements du Sud et des Nippes, le processus d'évaluation des risques bénéficiera de l'expérience tirée de la Grand'Anse. Les leçons apprises seront intégrées dans l'application de la méthodologie multi-aléas, l'identification des facteurs de risque, la collecte et l'analyse des données ventilées selon le genre et la transformation des évaluations de risques en cartes de risques à plusieurs niveaux. Le processus sera accompagné d'une formation à la collecte de données à l'intention des femmes et des hommes affectés à cette tâche, d'une formation dispensée aux responsables dans les mairies pour les amener à prendre en charge des actions de sensibilisation à cette méthodologie auprès des autorités dans différents secteurs à l'échelon de la commune, et à appuyer l'inclusion d'informations relatives aux risques sensibles au genre dans la planification du relèvement et la planification du développement territorial à long terme (voir l'activité 1.2.2). Les évaluations des risques seront bénéfiques à la protection de l'environnement ainsi qu'aux activités et aux mesures de gestion des zones côtières et des bassins hydrographiques. La collecte de données relatives aux risques facilitera également le partage et l'articulation de l'analyse des données entre les services météorologiques et hydrologiques, la Direction de la Protection Civile (DPC) et les ministères sectoriels. Cette approche se traduira par l'amélioration des campagnes de sensibilisation du grand public sur les risques de catastrophe, du système d'alerte rapide et des mesures adoptées pour favoriser la réduction des risques. Les données recueillies au niveau local seront rassemblées et utilisées pour les besoins de la planification nationale.

Dans les grandes communes urbaines (par ex., Jérémie, Les Cayes, Miragoâne), un soutien technique sera fourni aux mairies et aux directions techniques (MICT, MTPTC) pour prendre des mesures immédiates visant à exploiter les processus rapides d'urbanisation spontanée. À moyen terme, le projet collaborera avec ces acteurs pour élaborer des plans de développement urbain durables et axés sur les risques²⁴.

En termes d'accroissement des capacités de réponse au niveau communal, le PNUD appuiera l'amélioration de la préparation de la communauté par l'élaboration de plans de secours et d'intervention d'urgence à l'intention des familles ainsi que des formations y afférentes pour les engager à réagir à de tels événements par le biais d'entraînements et d'exercices appropriés. Ces apprentissages seront diffusés par les brigades de bénévoles qui assument le rôle de premiers intervenants principaux.

Produit 2 : Les communautés sont revitalisées grâce à des opportunités de subsistance immédiates pour les femmes et les hommes, axées sur le rétablissement des activités productives et sur la protection de l'environnement

Les zones touchées par le cyclone sont principalement rurales, où les communautés dépendent fortement de l'écosystème et de l'environnement pour leurs moyens de subsistance. L'agriculture et la pêche sont parmi les principales activités productives. Pour les femmes, cette dépendance est combinée à un accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels et à une mobilité réduite, autant d'éléments qui accentuent de manière disproportionnée leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le cyclone Mathieu a forcé quelque 120 000 personnes à quitter leur foyer et a touché de plein fouet les infrastructures socio-économiques et les activités, formelles ou informelles, qui sont essentielles pour la survie des habitants, telles que l'agriculture, la pêche et le petit commerce. Si rien n'est fait pour y remédier, ces pertes entraîneront la faim et la malnutrition au cours des prochains mois, car dans certaines régions, 80 % de la récolte a été détruite. Dans ce contexte, la réhabilitation des moyens de subsistance, notamment celles des femmes, est une phase critique du relèvement puisqu'elle permet d'assurer aux membres les plus défavorisés et les plus vulnérables de la communauté l'accès à un revenu immédiat.

Dans le cadre de ce produit, le projet mettra en œuvre ses activités d'emploi d'urgence de manière compatible avec les Plans Communaux de Relèvement et de Développement et leur impact (voir l'activité 1.2.2). La création d'emplois d'urgence est définie comme la création immédiate d'emplois temporaires, où le travail est utilisé pour remettre en route des activités classées comme étant prioritaires par les communautés touchées par les catastrophes. Les interventions d'urgence en matière d'emploi permettent d'injecter rapidement de l'argent dans l'économie locale et de mobiliser des activités qui profitent à l'ensemble de la communauté. La modalité « Cash-for-work » (Argent contre travail) sera mise en œuvre par les communes et/ou les organisations à base communautaire (OBC), dont les organisations de femmes, dans le but de soutenir la stabilisation immédiate des moyens de subsistance dans les

²⁴ Il s'agit du Projet d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement des villes (PAEE).

communautés vulnérables. Le travail entrepris comprendra des activités à court terme, liées à la réhabilitation de la communauté et à la restauration de l'environnement.

Le projet sera déployé en concertation avec les ministères concernés et les autorités locales, notamment les mairies et les structures déconcentrées, avec le concours des femmes et des hommes dans les communautés touchées, en vue de contribuer à la planification, la coordination et la mise en œuvre d'un processus de relèvement étayé par des décisions éclairées en matière de gestion des risques. Il sera guidé par un souci de convergence avec les autres acteurs sur le terrain, par le biais de la coordination des activités de relèvement rapide qui se déroulent dans les différentes communes, afin de s'assurer que les interventions sont complémentaires et qu'elles se renforcent mutuellement dans le but d'atteindre l'objectif plus large visant à améliorer les moyens de subsistance et la résilience de la communauté. Compte tenu de l'importance et de l'intérêt accordés à la fourniture d'une aide pécuniaire dans le cadre de la réponse générale en termes d'opérations de secours et de relèvement consécutives au passage de cyclone Mathieu, le projet explorera les différentes possibilités associées aux modèles de transferts monétaires, assortis ou non assortis de conditions, ainsi que l'harmonisation des listes de bénéficiaires afin de déterminer la faisabilité de son application à plus large échelle.

Résultat de l'activité 2.1 : Les moyens de subsistance immédiats des femmes et des hommes se sont stabilisés, assurant la stabilité des ménages et de la communauté pendant la période de relèvement rapide

Activité 2.1.1 Stabilisation des moyens de subsistance des femmes et des hommes à court terme

Cette activité se concentre sur les mesures d'urgence pour la reconstitution et la stabilisation des moyens de subsistance en mettant en œuvre une initiative immédiate de création d'emplois d'urgence. Comme indiqué ci-dessus (voir l'activité 1.2.2), chaque commune sera guidée à travers un processus de planification du relèvement pour produire un Plan de Relèvement et de Développement Communautaire qui déterminera entre autres les actions prioritaires en lien avec les emplois d'urgence. Une approche des transferts monétaires innovante et sensible au genre sera analysée et des emplois seront immédiatement créés dans le cadre de la modalité « Cash-for-work » (Argent contre travail). Trente communes des départements touchés seront ciblées pour la réactivation d'urgence des moyens de subsistance par le biais des activités suivantes : l'élimination des débris/déchets ; la conservation des sols ; la gestion des infrastructures productives (par ex., les canaux d'irrigation, les terres agricoles, la lutte contre l'érosion des ravins, le nettoyage des canaux de drainage, la stabilisation des pentes) ; la réhabilitation des routes et d'autres infrastructures de services communautaires (par ex., le nettoyage et la réparation des latrines) ; et la construction d'infrastructures pour créer un environnement sécurisé afin de réduire la violence dans la communauté (par ex., l'installation de lampadaires solaires). La sélection des travaux publics à entreprendre grâce à ce programme de « cash-for-work » sera effectuée par les mairies avec le soutien de l'ATL-D et d'autres acteurs (voir l'activité 1.2.2) pour assurer la participation de tous les représentants communautaires concernés, en particulier les CASEC et les ASEC²⁵. Des mécanismes de transferts monétaires seront établis et coordonnés. Les banques et les Caisses populaires seront sollicitées pour garantir l'efficacité de l'administration des fonds et leur accessibilité pour les travailleurs. L'utilisation des téléphones mobiles pour les virements d'espèces sera mise à l'essai afin de tester la rapidité et l'efficacité de cette modalité, en prévision des catastrophes futures et en préparation pour l'injection rapide de fonds dans les zones touchées. Un partenariat est en cours d'élaboration avec Digicel, qui dispose déjà d'une plate-forme mobile pour les transferts d'argent.

La formation et l'équipement seront fournis pour assurer un nettoyage et une reconstruction efficaces au profit de la communauté. Des travailleurs et des travailleuses seront mis à contribution dans chaque commune, répartis en équipes et affectés à différents projets de reconstruction communautaire. L'objectif est d'employer 60 % de femmes, en tenant compte de leur charge de travail domestique existante, de leurs besoins, de leurs priorités économiques et de leur contexte culturel. Les externalités sensibles à la dimension de genre (c'est-à-dire les changements au niveau de la participation et du leadership à l'intérieur de la communauté, les changements dans les relations hommes-femmes et la dynamique des genres au sein des ménages et des communautés) devraient être surveillées, les leçons apprises et les pratiques exemplaires documentées. Des brigades de jeunes étudiants et étudiantes seront formées pour transmettre des approches de gestion des

²⁵ Les sections communales sont dirigées par un CASEC (Conseil composé de 3 dirigeants élus) et une ASEC (Assemblée des représentants élus).

déchets organiques qui réutilisent les ressources naturelles et protègent les écosystèmes. Une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les activités d'emploi d'urgence.

En ce qui concerne les débris et l'élimination des déchets organiques, une attention particulière sera accordée aux aires protégées autour de la côte et en lisière du Parc National Macaya. La préservation de la biomasse et la reconstruction de la fertilité du sol (par des enclos empêchant l'élimination des arbres abattus) ainsi que la planification du reboisement et la stabilisation des ravins/pentes seront primordiales pour prévenir l'érosion des sols. Les évaluations seront effectuées en tenant compte des considérations de volume et d'emplacement, des conditions d'élimination et de traitement, et des possibilités de recyclage ou de réutilisation. Ces évaluations serviront à orienter les activités de « cash-for-work » et les priorités de relèvement dans les communes et à identifier le potentiel de réutilisation des déchets. Les plans de gestion des débris des communes et l'amélioration des processus de la gestion des flux de déchets bénéficieront également de ces évaluations. Des conseils techniques seront fournis aux ministères concernés, aux autorités locales et aux services déconcentrés pour aider à la planification et à la coordination des activités liées à la gestion des déchets et des débris.

Les organisations à base communautaire ayant des niches techniques, sociales ou environnementales et/ou des programmes pour les groupes marginaux (tels que les ménages dirigés par une femme, les familles monoparentales, les personnes âgées ou les personnes handicapées) faciliteront et coordonneront les emplois d'urgence, en établissant un lien entre la société civile et les processus de relèvement des communes. Les organisations à base communautaire seront soutenues pour développer et mettre en œuvre des microprojets communautaires visant à générer des revenus axés sur la restauration des moyens de subsistance. Des services d'approche et des campagnes de sensibilisation communautaires permettront de renforcer la prise de conscience des populations de l'importance de protéger l'environnement, de préserver l'intégrité des écosystèmes et de réduire les risques qui les menacent, tout en encourageant les communautés à s'engager en faveur de cette protection.

Produit 3 : Les communautés sont soutenues dans les efforts de relèvement à plus long terme, grâce à une meilleure résilience face aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes

Le projet appuiera les communes dans la planification, la coordination et la mise en œuvre d'activités résilientes face aux catastrophes, sensibles à la dimension de genre et écologiquement durables, qui jettent les bases du relèvement à long terme, telles que la réhabilitation des infrastructures communautaires, la reprise après sinistre des entreprises (y compris les coopératives et les associations) et la diversification des moyens de subsistance. Les besoins des groupes touchés seront pris en compte dans le processus participatif et la conception des initiatives de relèvement menés par les administrations communales et guidés par des évaluations globales axées sur le risque et ingénieuses sur le plan climatique. Les communautés seront impliquées dans le suivi, en collaboration avec les ministères de tutelle déconcentrés et dans le soutien de ces initiatives de relèvement au niveau de la fourniture des services de base, de la revitalisation des moyens de subsistance et de la restauration des économies locales, ainsi qu'en termes de reconstruction des écosystèmes et de promotion de la réduction des risques.

Le relèvement des entreprises soutient la création d'emplois grâce à la reprise accélérée des micro et petites entreprises qui ont perdu des actifs productifs pendant la catastrophe. L'objectif est d'aider les entrepreneurs locaux à générer des revenus par le travail indépendant. Les emplois créés à la faveur du soutien à la reprise des entreprises sont davantage susceptibles d'être durables et de faciliter une relance économique locale plus vaste. Ce soutien intervient généralement sous la forme de subventions ou d'ensembles de mesures accordés aux entrepreneurs locaux qui ont perdu tout ou partie de leurs actifs productifs, mais qui ont de l'expérience ou des actifs restants pouvant être réactivés en vue d'assurer des moyens de subsistance avec de courts cycles de production et de vente.

Ces interventions jettent les bases du développement : stratégies de diversification des moyens de subsistance ; création d'activités alternatives génératrices de revenus ; et renforcement des marchés. Par exemple, le soutien aux chaînes productives clés peut aider une plus large catégorie d'intervenants tout en revitalisant les marchés. Lorsque les producteurs subissent des pertes en raison des dommages infligés à leurs cultures, leur bétail ou leurs engins de pêche, ceux qui traitent, transportent, commercialisent, vendent ou

achètent leurs produits finaux sont également touchés. Dans de telles situations, l'aide destinée à un agriculteur ou à un pêcheur peut aider celui-ci à reconstruire ou à remplacer des actifs précieux. Cependant, le soutien à la chaîne d'approvisionnement toute entière contribue à la reprise des moyens de subsistance. Cette activité ciblera spécifiquement les jeunes et les femmes microentrepreneurs (notamment les marchandes connues sous le nom de Madame Sara), qui sont les principaux fournisseurs de produits agricoles expédiés depuis le Sud vers d'autres régions, afin d'améliorer leurs compétences et de leur faciliter l'accès aux marchés. En outre, le renforcement des capacités des coopératives et des associations (y compris les coopératives de femmes) appuiera le relèvement à plus long terme.

Le projet consolidera les activités de génération de revenus alternatives grâce à des emplois verts dans l'agriculture et le recyclage, sous la direction des communes. Les emplois verts sont définis comme relevant d'un travail qui participe de manière substantielle à la préservation ou à la restauration de la qualité de l'environnement. Cela comprend des emplois qui contribuent à protéger et à restaurer les écosystèmes et la biodiversité, à réduire la consommation d'énergie, de matériaux et d'eau, et à minimiser la génération de déchets. La sensibilisation et l'éducation en faveur de l'environnement au niveau local constitueront un élément important de ces activités.

Résultat de l'activité 3.1 : Les services de base sont rétablis grâce à la réhabilitation des infrastructures communautaires clés et au soutien apporté à leurs systèmes d'exploitation

Activité 3.1.1 Soutien à la réhabilitation des infrastructures communautaires

Les infrastructures communautaires telles que les écoles, les postes de santé, les marchés, les zones sociales, les sentiers et les ponts facilitent les interactions, les services et la productivité au profit de la population locale. Les capacités des mairies et des directions techniques seront renforcées pour identifier, planifier et mettre en œuvre la réhabilitation de cette infrastructure communautaire par le biais d'activités de type « cash-for-work » (Argent contre travail) et de contrats à plus grande échelle (voir l'activité 1.2.2). Les projets liés aux infrastructures communautaires seront priorisés dans les municipalités disposant de plans de relance qui tiennent compte des évaluations des risques (voir l'activité 1.2.4). En outre, ces projets devraient appliquer des analyses et des mesures de réduction des risques à la conception de projet, respecter les normes environnementales et veiller à garantir l'égalité entre les genres dans l'accès aux services et à l'infrastructure, et la participation à leur gestion. Des conseils et une assistance techniques pour appliquer le principe du « construire en mieux et de façon plus sûre » à la conception de projet seront fournis par les services des ALT-D. Cette activité renforcera les capacités des dirigeants communaux à identifier, concevoir et exécuter des projets d'infrastructure communautaire et à revitaliser l'activité économique dans le département. Des efforts seront déployés pour améliorer les capacités des communautés, des communes, des délégations et des directions des ministères de tutelle afin d'assurer l'exploitation et la maintenance durables des infrastructures réhabilitées.

Activité 3.1.2 Soutien au relèvement et à l'amélioration des services de gestion des déchets solides ordinaires

Une fois que les déchets organiques ont été enlevés (voir l'activité 2.2.1) et éliminés ou recyclés en toute sécurité par les autorités communales avec l'aide du gouvernement central et du personnel de projet, la reprise des services réguliers et fiables de gestion des déchets solides, en particulier dans les zones urbaines, reste entière. De manière générale, les services de gestion des déchets solides en Haïti sont peu performants. À l'échelle nationale, moins de 17 % des déchets solides produits quotidiennement sont collectés et éliminés dans des décharges dédiées. Le manque d'efficacité dans la gestion des déchets solides pose de multiples problèmes pour la santé publique, la gestion urbaine, les activités économiques et la circulation. L'établissement de services de gestion des déchets solides peu coûteux, efficaces et respectueux de l'environnement dans l'ensemble du pays, en commençant par les centres urbains, est une priorité politique pour le Gouvernement. Le Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et Énergies (MTPTC) a élaboré une stratégie nationale à cet effet dont la mise en œuvre est appuyée par le PNUD. Étant donné que les services de gestion des déchets solides relèvent principalement de la compétence des municipalités, il est éminemment nécessaire de renforcer les capacités municipales dans ce domaine. Ce processus porte sur les équipements, les ressources financières, les solutions techniques (pour les décharges et le recyclage) et les capacités de

gestion. Enfin, les services de gestion des déchets solides ont un grand potentiel pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois compte tenu de la multitude des projets de recyclage qui peuvent y être associés. Les partenariats public-privé dans ce domaine ont démontré leur potentiel dans de nombreux pays, y compris en Haïti (à Port-au-Prince). L'utilisation d'une telle modalité pourrait être testée dans les zones touchées.

Résultat de l'activité 3.2 : Les micro et petites entreprises sont rétablies, des emplois « verts » et des opportunités de génération de revenus équitables du point de vue du genre sont créés.

Activité 3.2.1 Les microentrepreneurs et en particulier les microentrepreneures sont soutenus de manière à leur permettre de développer et renforcer leur activité économique ainsi que leurs moyens de subsistance

Les microentrepreneures et les marchandes (connues sous le nom de Madame Sara) seront ainsi à même de reconstruire leur base économique et d'accroître leur résilience en facilitant le flux des produits agricoles et non agricoles des zones rurales vers les zones urbaines. Les entrepreneures bénéficieront de diverses formations portant sur la gestion d'entreprise (développement des plans d'activités et financement), la comptabilité, le marketing des produits, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et l'estime de soi. L'accompagnement (suivi et mentorat) sera assuré par des organisations non gouvernementales et des institutions nationales spécialisées dans la promotion et l'expansion des opportunités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services financiers. Chaque marchande recevra une subvention de faible montant pour améliorer ses produits et appliquer les meilleures pratiques professionnelles et commerciales. Une évaluation et un soutien seront fournis aux petites entrepreneures qui souhaiteraient enregistrer formellement leur entreprise. Les liaisons avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et les services d'immatriculation leur seront facilités. Cette activité assurera la reconstruction des moyens de subsistance des ménages et leur consolidation, contribuant ainsi à la résilience de la communauté.

Activité 3.2.2 Renforcer la résilience des communautés en reconstruisant et en rétablissant les coopératives et les associations

Le projet aidera à évaluer et à soutenir le rétablissement et la consolidation des produits de la pêche et de l'agriculture et des chaînes d'approvisionnement dans les zones touchées. Les efforts porteront sur le développement de filières agricoles locales, la fourniture d'un soutien technique aux coopératives/associations (y compris les coopératives de femmes) travaillant dans des filières clés comme celles des haricots, du miel et des fruits de mer. Une étude sur l'approvisionnement sera effectuée en utilisant la méthodologie EMMA (Analyse et cartographie des marchés d'urgence) pour aider les entreprises à cerner les dommages encourus et les priorités du relèvement. L'évaluation contribuera également à déterminer les obstacles à l'expansion et au développement du marché. Sur la base des résultats de l'évaluation, les coopératives bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement ciblés pour améliorer l'offre, identifier les produits potentiels de la chaîne de valeur et accroître la résilience économique. Les coopératives recevront également une subvention de faible montant pour remplacer les actifs commerciaux détruits lors du passage du cyclone. En outre, un soutien est fourni aux groupes communautaires qui repèrent des niches de marché et souhaitent se constituer en association pour les fructifier.

Activité 3.2.3 Diversification des moyens de subsistance grâce à des emplois « verts » et à la protection de l'environnement

La diversification des moyens de subsistance engendre une résilience aux chocs économiques. Les activités de génération de revenus seront créées en utilisant des produits forestiers ligneux et non ligneux durables, des biodéchets et débris réutilisables et recyclables écologiquement durables, du compostage et des matériaux pour l'aménagement de clôtures dans les zones protégées. Les emplois verts dans l'aquaponie, une technique de production alimentaire innovante hautement intensive et peu coûteuse, peuvent stimuler la reprise économique locale et diversifier les flux de revenus. Les systèmes de culture aquaponique utilisent l'eau de pluie comme source d'eau et n'épuisent pas de ce fait les réserves d'eaux souterraines. Cette technique produit un impact significatif sur les moyens de subsistance et la protection de l'environnement en diminuant la pratique de l'agriculture sur des pentes abruptes, en augmentant le rendement et le revenu par unité de surface et en satisfaisant la demande de légumes en Haïti. En collaboration avec les organisations de la société civile (y compris les groupes de femmes), des systèmes de production agricole résilients seront mis en place, englobant l'agroforesterie et la transformation des cultures, des fines herbes et des condiments pour la vente et l'exportation. Par exemple, les piments rouges font l'objet d'une forte demande locale et internationale et

peuvent être transformés en poudre ou mis en bouteilles dans le pays afin de capturer des marchés de niche et d'offrir aux communautés et aux ménages davantage d'options susceptibles de favoriser une reprise plus solide.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

RÉSULTATS et RESSOURCES

Le projet vise à renforcer les capacités nationales et locales pour planifier, gérer et surveiller les processus de relèvement après le passage du cyclone Mathieu en abordant les moyens de subsistance à court, moyen et long terme et la réhabilitation communautaire, en intégrant les mesures de réduction des risques et en augmentant la résilience globale aux futurs risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Les ressources totales requises au titre de ce projet s'élèvent à 30,272,145 dollars US pour réaliser les effets et les produits souhaités dans l'ensemble des zones géographiques. Le PNUD adoptera une approche séquentielle qui privilégie les communes les plus touchées et prend progressivement en charge les autres communes au fur et à mesure de la disponibilité des financements.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les modalités de gestion et de mise en œuvre seront régies par les principes suivants :

- L'assistance du PNUD sera initialement axée sur la fourniture d'une aide d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des communautés touchées en matière de relèvement rapide. Cependant, dès le départ, l'objectif sera de promouvoir des approches et des activités qui vont au-delà du relèvement initial et s'inscrivent dans le cadre d'une reprise sociale et économique plus soutenue.
- Une approche souple du développement et de la mise en œuvre des activités de relèvement sera adoptée grâce à des partenariats avec les institutions des Nations Unies qui laissent toutefois la possibilité d'impliquer d'autres partenaires d'exécution, y compris des ONG nationales, locales et internationales, ainsi que d'autres organisations.
- La mise en œuvre des activités de relèvement s'effectuera selon les modalités les plus à même de renforcer durablement les capacités locales.
- La préservation de la sûreté et de la sécurité du personnel du PNUD, du personnel de projet et des partenaires d'exécution sera une priorité essentielle. Les projets du PNUD alloueront des ressources spécifiques pour les mesures de sûreté et de sécurité. Les ressources affectées serviront notamment à diffuser des cibles conçues avec une redondance adéquate et à garantir la sécurité des bureaux et du personnel de projet. Des visites de suivi régulières seront entreprises pour garantir la mise en place de systèmes efficaces en matière de sûreté et de sécurité.
- La gestion des activités de relèvement veillera à promouvoir la collaboration et à accroître les complémentarités avec d'autres structures d'aide nationales et internationales intervenant dans les zones touchées.

COORDINATION AVEC LES HOMOLOGUES

Au niveau national, les principaux homologues du PNUD seront le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et notamment la Direction de la Protection Civile. Ces institutions seront aussi les principaux interlocuteurs pour la planification, la coordination et la mise en œuvre du relèvement au niveau national, départemental et communal dans les quatre départements les plus touchés.

Grâce à ses interventions faisant suite au séisme de 2010 et au cyclone Mathieu en 2016, le PNUD dispose déjà d'un mécanisme de coordination pour interagir avec les institutions des Nations Unies et les partenaires au développement en vue de la mise en œuvre de projets de relèvement rapide. Le PNUD entretient une solide relation de travail avec la protection civile, les tables sectorielles et les acteurs municipaux pour coordonner les initiatives sur le terrain.

ACCORDS DE PARTENARIAT

Il existe des possibilités de partenariat avec différentes organisations au niveau national et local sur la base de leur mandat, de leur degré de responsabilité et de leur présence dans les domaines d'activités visés. Il est ainsi envisageable de créer des partenariats avec les institutions suivantes :

- La **FAO**, qui œuvre en faveur de l'amélioration des capacités de production en fournissant des semences et du matériel de plantation à 10 000 ménages (environ 50 000 personnes) dans quatre villes du département du Sud, à savoir Cavaillon, Camp-Perrin, Les Cayes et Chantal.
- **ONU-Habitat** pourrait être sollicité pour élaborer une stratégie commune de relèvement/réhabilitation en matière de logement avec le PNUD.
- Le **PNUE** pourrait être contacté pour évaluer l'impact environnemental du cyclone Mathieu et mener une formation conjointe sur les aspects environnementaux de la reconstruction.
- **ONU Femmes** soutient l'autosuffisance et l'indépendance économique des femmes dans les communautés touchées par le cyclone par des modalités de type « cash-for work », ciblant initialement 2 500 femmes. Cette initiative pourrait être progressivement mise à l'échelle pour appuyer le relèvement à plus long terme. Il est possible de collaborer à ce travail pour s'assurer que les stratégies fondées sur des données probantes visant à mobiliser les femmes sont appliquées et que les impacts liés à l'égalité des genres (au niveau des ménages et de la communauté) découlant de la participation des femmes à ces initiatives sont surveillés, évalués et documentés.
- Le programme des **VNU** appuie l'organisation et l'action au niveau communautaire ainsi que le renforcement de la cohésion sociale par le biais de ses volontaires et ses activités bénévoles. Le VNU possède une expérience de travail considérable dans les situations post-catastrophe. En Haïti, il pourrait soutenir les programmes de relèvement en menant auprès des communautés des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, en appuyant la collecte de données et l'analyse des risques et en impliquant les jeunes dans la préparation aux catastrophes et la réduction des risques qui y sont associés.
- La **FICR** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) a lancé un appel d'urgence pour assister la Croix-Rouge haïtienne à porter secours à 50 000 personnes dans les départements du sud-ouest. L'un de ses domaines d'intervention concerne l'assistance portée aux personnes dont les habitations ont été endommagées ou détruites, en leur fournissant des matériaux et des outils pour construire des abris d'urgence ou effectuer les réparations qui s'imposent en vue de réhabiliter sommairement leurs foyers. Des partenariats pourraient également être envisagés en vue de la préparation et de la formation des bénévoles.
- **Global Emergency Relief** est fort d'une vaste expérience en matière d'appui aux communautés touchées par les crises afin de les aider à reconstruire en mieux. L'organisation enlève les débris occasionnés par les catastrophes naturelles, fournit des installations temporaires et entame immédiatement le processus de reconstruction en privilégiant les maisons, les écoles et les établissements de santé touchés. Son expertise dans la gestion des déchets organiques sera exploitée dans le cadre de ce projet.
- Les **OBC** prendront activement part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités de type « cash-for-work » (Argent contre travail) et fourniront un soutien aux microprojets menés par la communauté. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les OBC aux fins de la restauration d'urgence des moyens de subsistance.
- **Dans le secteur privé**, le PNUD a sélectionné Digicel, une entreprise de téléphonie mobile présente sur le terrain, qui canalise les versements de fonds par le biais des réseaux cellulaires pour soutenir le développement de ces systèmes de décaissement de liquidités via les téléphones mobiles (au titre des transferts monétaires et de la modalité « cash-for-work ») au niveau local. Le PNUD pourrait explorer les possibilités de coopération et de partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies (telles que le PNUE, la FAO ou ONU Habitat) et des ONG pour appliquer des mécanismes de transferts monétaires plus innovants.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le projet s'efforcera de solliciter l'engagement des acteurs nationaux et locaux dans toutes les composantes liées à la planification et à la gestion des processus de relèvement. Au niveau local, des efforts seront déployés pour soutenir le leadership et l'obligation de rendre compte des dirigeants locaux dans la mise en œuvre du relèvement et de ses processus appliqués à l'administration et à la gestion financière. La participation communautaire est assurée grâce à une conception de projet qui comprend des consultations populaires et des réunions publiques. Le PNUD s'emploiera également à garantir que les connaissances essentielles soient prises en compte et que les parties prenantes soient impliquées dans l'élaboration des plans de relèvement communaux, des plans de gestion des déchets solides et des débris, et des plans d'infrastructure communautaire. L'évaluation des besoins des micro, petites et moyennes entreprises et les emplois d'urgence créés dans le cadre de la modalité « Cash-for-work » impliqueront également l'engagement des acteurs locaux.

PRODUITS AXÉS SUR LE SAVOIR ET COOPÉRATION SUD-SUD

Le projet donnera lieu à une série de produits axés sur le savoir, notamment : Systématisation du processus de planification de la reprise nationale et locale (activités 1.1.2 et 1.1.3) ; Leçons tirées du passage du cyclone Mathieu pour la révision du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (activité 1.1.4) ; Étude de cas sur la cohésion sociale après le passage du cyclone Mathieu (activité 1.2.3) ; Analyse des mécanismes de transferts monétaires innovants (activité 2.1.1) ; et Systématisation de la gestion des débris, de la reprise des entreprises et de la diversification des moyens de subsistance post-catastrophe (activités 2.1.1 et 3.2.1). Au niveau local, le processus de planification et de coordination du relèvement produira des Plans Communaux de Relèvement (activité 1.2.2) et des Plans de gestion des déchets solides et des débris (activité 3.1.2) ; des cartes de risque sensibles au genre seront également mises au point (activité 1.2.4).

Le projet comprend des échanges de coopération Sud-Sud avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud axés sur le partage des pratiques et des leçons apprises en matière de renforcement de la planification et de la gouvernance, et en termes de soutien aux microentreprises et aux PME dans le cadre de la reprise après sinistre.

DURABILITÉ ET MISE À L'ÉCHELLE

La durabilité est un concept fondamental dans la conception du projet, car les capacités locales et nationales ainsi que le bien-être de la communauté sont essentiels à la réalisation des résultats. En s'appuyant sur les capacités existantes, le projet renforcera le système national déjà mis en place pour la coordination du relèvement sous la forme de tables sectorielles et thématiques qui serviront à assurer le suivi des progrès. Au niveau local, les capacités de relèvement seront renforcées par des formations portant sur la planification du relèvement dans les communes, la planification de la gestion des déchets solides et des débris et la planification de la réhabilitation des infrastructures communautaires. Le centre technique des ALT-D sera établi et utilisé pour soutenir les plans de relèvement communaux et départementaux et fera l'objet d'un partage des coûts avec le Gouvernement. Un soutien sera fourni aux OBC pour l'élaboration et la mise en œuvre de microprojets de relèvement gérés par la communauté. Des efforts seront également déployés en faveur de la reprise des activités des entreprises et des entrepreneurs à l'échelon local, y compris celles des femmes et des jeunes, qu'elles soient agricoles ou urbaines. Une formation professionnelle sera proposée pour la diversification des moyens de subsistance et des activités alternatives, génératrices de revenus, seront créées. Les apports des leçons apprises tout au long du processus de relèvement consécutif au cyclone Mathieu seront documentés et systématisés et alimenteront la révision et le renforcement du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres.

Des efforts seront déployés pour relier les efforts de relèvement à un projet national de Fonds vert pour le climat axé sur les stratégies de gestion des risques à long terme, dans le cadre d'une approche écosystémique, s'il y a lieu. La proposition d'une démarche intégrée « du massif au récif » sera appliquée à la région du Parc National Macaya pour renforcer la gestion des bassins hydrographiques, la planification et la gestion des plantations de cacao, la recharge en eau et la conservation des sols. La réhabilitation de l'aquifère côtier et la restauration des mangroves seront des éléments clés. Le projet de relèvement servira de base au projet de Fonds vert pour le climat.

IV. GESTION DE PROJET

La gestion de projet nécessitera une approche intégrée dans le bureau de pays, qui s'appuie sur l'expertise de ce dernier tout en tirant parti du soutien de l'équipe SURGE. Les modalités de gestion du projet de relèvement doivent favoriser et renforcer la collaboration et le brassage fécond des données d'expérience entre les deux portefeuilles. Cela inclut : (i) un narratif commun ; (ii) un cadre de résultats unique en tant que point de référence unificateur ; (iii) une structure de gouvernance de projet commune et robuste, dotée d'un seul comité de projet qui supervise l'exécution de la réponse ; et (iv) un seul cadre solide pour le suivi et l'évaluation. Au-delà de la période initiale du projet SURGE et si la mobilisation des ressources le permet, le bureau devra maintenir une équipe de projet spécialement affectée à la mise en œuvre du projet de relèvement, qui assurera une présence permanente sur le terrain ainsi que certaines fonctions d'appui en matière de communication, de suivi et d'évaluation.

Le Chef de projet guidera l'équipe de projet en veillant à garantir la cohésion du programme et l'intégration de l'expérience existante dans le processus de relèvement. Cette démarche implique notamment la maximisation de l'expertise et de la programmation en matière de gouvernance et d'État de droit, de réduction de la pauvreté, d'environnement et d'énergie, et en ce qui concerne les équipes de gestion des risques de catastrophe. Une coordination avec l'équipe SURGE sera nécessaire pour assurer la complémentarité avec les programmes existants et ceux qui sont spécifiques au relèvement. Dans le cadre de la gestion générale du Directeur de pays adjoint, le Chef de projet assurera l'interface et la coordination avec l'équipe SURGE pour optimiser l'efficacité des programmes de relèvement. Cette approche de la programmation du relèvement devrait aboutir à un projet cohérent qui s'appuie délibérément sur les activités en cours et leur assure une trajectoire à long terme.

Le Chef de projet sera secondé par un Associé au projet, un Responsable de la communication et un Spécialiste du suivi. Trois Coordonnateurs de zones (géographiques) seront désignés. Coordonné par deux bureaux extérieurs à Jérémie et à Les Cayes, le projet sera déployé en partenariat avec des collectivités locales, des ONG, des organisations à base communautaire, des institutions partenaires des Nations Unies et d'autres homologues du PNUD dans la région. Les bureaux disposeront initialement de capacités techniques et de capacités de programmation dans les domaines suivants : gouvernance locale, transferts monétaires, gestion des débris organiques, gestion des déchets, moyens de subsistance et relèvement et gestion de l'information. Ils seront appuyés dans leur mission par les deux chefs de bureaux extérieurs.

V. CADRE DE RÉSULTATS

	<p>Résultat 5 du Plan stratégique du PNUD : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques</p> <p>Effets attendus comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays :</p> <p>Effet 3 du Descriptif de programme de pays : Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.</p> <p>Indicateurs des effets comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays, y compris les niveaux de référence et niveaux cibles à atteindre :</p> <p>Produit 3:1 indicatif du Descriptif de programme de pays : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.</p> <p>Produits applicables du Plan stratégique du PNUD :</p> <p>Produit 1.1 : Les systèmes et les institutions aux échelons national et sous-national sont habilités à réaliser une transformation structurelle des capacités productives en capacités durables induisant une forte intensité d'emploi et des moyens de subsistance améliorés</p> <p>Produit 5.1 : Les mécanismes sont mis en place pour évaluer les risques naturels et humains aux échelons national et sous-national</p> <p>Produit 6.1 : La revitalisation économique rapide issue de la phase humanitaire d'après la crise génère des emplois et d'autres moyens de subsistance écologiquement durables pour les hommes et les femmes touchés par la crise</p>
	<p>Titre du projet et numéro de projet dans Atlas : Projet de relèvement post-Mathieu</p>

PRODUITS ESCOMPTEES	INDICATEURS DE PRODUITS ²⁶	SOURCE DES DONNEES	DONNEES DE REFERENCE		CIBLES (selon la fréquence des données collectées)				METHODES DE COLLECTE DE DONNEES ET RISQUES Y AFFERENTS
			Valeur	Année	2016	2017	2018	2019	
Produit 1 : Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et	Nombre de formations à la réduction des risques de catastrophe (y compris les composantes/modules d'égalité entre les genres) menées au niveau national, départemental et communal	Projet	0	2016	10	20	0	30	Rapports
			0	2016	0	19	11	40	Cartographie, rapports municipaux

²⁶ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD, en fonction des indicateurs de résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés selon le genre ou en fonction d'autres groupes cibles, le cas échéant.

l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables sont améliorées	el/ou rénovés	et Département								Rapport de référence : Total des dommages et pertes 2 778 millions USD Secteurs des infrastructures (transport, eau et énergie) 12 % (354,74 millions USD) Secteurs sociaux (éducation, santé, logement et culture) 47 % (1 126,64 millions USD) Plans communaux faisant référence aux informations relatives à l'évaluation des risques et de l'intégration de la dimension de genre
Produit 2 : Les communautés sont revitalisées grâce à des opportunités de subsistance immédiates pour les femmes et les hommes, axées sur le rétablissement des activités productives et sur la protection de l'environnement	Nombre de Plans Communaux de Relèvement et/ou Plans Départementaux de Relèvement approuvés par le Gouvernement intégrant des considérations liées à la réduction des risques et une analyse des disparités entre les genres	Commune, Département	3	2016	20	5	5	30		
	Nombre de griefs officiels déposés, traités et résolus par l'Office de Protection du Citoyen dans les zones cibles, ventilé selon le sexe des plaignants	Commune	0	2016		4	6	10	20	Rapports
	Nombre total d'hommes et de femmes bénéficiaires engagés dans un emploi d'urgence	OBC	0	2016	12 000 (4 800 femmes, 40 %)	40 000 (16 000 femmes, 40 %)	N/A	N/A	52 000 (20 800 femmes, 40 %)	Registre des bénéficiaires
	Nombre de transferts monétaires pilotes via des téléphones mobiles testés	Projet	0	2016	0	0		3	Rapport	
	Nombre total de m ³ de déchets organiques et de déchets déblayés	Municipalité	0	2016	40 000	125 000			225 000	Rapport sur les travaux publics, rapport municipal, imagerie par satellite Rapport PDNA de référence : 9 540 tonnes de déchets solides produits

Produit 3 : Les communautés sont soutenues dans les efforts de relèvement à plus long terme, grâce à une meilleure résilience face aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes	Nombre total de coopératives, d'associations ou de microentreprises bénéficiant de la réhabilitation immédiate des actifs (ventilés selon que le propriétaire en soit une femme ou un homme)	OBC	0	2016	10	5	5	20 (Au moins 40% dirigés par une femme)	Rapports des OCB
	Nombre de groupes de la société civile (y compris les groupes/réseaux de femmes) consultés dans le cadre de la planification de la réhabilitation de l'infrastructure communautaire	Commune	0	2016	50	20	20	90	Rapports de consultations
	Nombre de communes dotées de plans et de mécanismes de gestion d'urgence des déchets/déchets solides mis en place	Commune	0	2016	0	3	2	5	Plans

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action prévue	Partenaires (si projet conjoint)	Coût en USD (le cas échéant)
Suivre les progrès des résultats	Collecter et analyser les données sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés au niveau des indicateurs de résultats dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du projet dans la réalisation des produits convenus.	Rapport trimestriel	Suivi des indicateurs, visites sur le terrain ; les progrès plus lents que prévu seront abordés par la gestion de projet.		180 000
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats attendus. Identifier et surveiller les actions menées en faveur de la gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de suivi qui auraient été	Rapport trimestriel	Des inventaires de risque trimestriels sont tenus et mis à jour. Les risques sont identifiés par la gestion de projet et des mesures sont prises pour gérer les risques.		

	nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et à son marqueur de l'égalité des genres. Les vérifications sont effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD en matière de gestion des risques financiers.				
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront régulièrement tirées et intégrées dans le projet.	Rapport annuel		Visites et consultations sur le terrain ; les leçons pertinentes sont prises en compte et utilisées par l'équipe de projet pour informer les décisions en matière de gestion. Les leçons apprises seront produites et feront l'objet d'une publication finale.	100 000
Examen annule de l'assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée en fonction des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les points faibles du projet et d'éclairer les décisions en matière de gestion pour améliorer le projet.	Rapport annuel		Les forces et les faiblesses seront examinées par la direction de projet et utilisées pour informer les décisions visant à améliorer les performances du projet	50 000
Examen et corrections à mi-parcours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les mesures de suivi pour éclairer la prise de décisions.	Rapport annuel au minimum		Les données de performance, les risques, les leçons et l'examen de la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour effectuer des corrections à mi-parcours.	
Rapport de projet	Un rapport d'étape sera présenté au Comité de projet et aux principales parties prenantes.	Rapport annuel et rapport final		Compilation des résultats obtenus par rapport aux cibles annuelles de production, résumé des évaluations de la qualité, journal des risques mis à jour et toute évaluation ou rapport d'examen au cours de la période.	50 000
Examen du projet (Comité de projet)	Le comité de projet procédera à un examen annuel du projet afin d'évaluer sa performance et de revoir le plan de travail pluriannuel. Au cours de la dernière année, le Comité de projet effectuera une revue de fin de projet pour dégager les enseignements tirés et discuter des opportunités de mise à l'échelle et de socialisation des résultats et des leçons apprises avec les publics pertinents.	Rapport annuel		Réunions, déplacements, le cas échéant Examen des problèmes de qualité ou des progrès plus lents que prévus et des discussions sur les actions de gestion à prendre pour résoudre les problèmes identifiés.	50 000

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si projet conjoint)	Résultat du plan stratégique connexe	Effet PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement (en USD)
Évaluation finale	Ministère PNUE (le cas échéant) ONU Habitat (le cas échéant) ONU Femmes (le cas échéant)	<p>Effet 6 : Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le redressement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder</p>	<p>Effet 3 du Descriptif de programme de pays : Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.</p>	Déc. 2018	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales Communes	50 000

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	Budget planifié par année			PA RTI E RE SP ON SA BLE	BUDGET PLANIFIÉ					
		A1	A2	A3		Description du budget	Amount 2017	Amount 2018-2019	Total Amount		
		Sour ce des fonds									
Produit 1 : Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu Inclusifs et équitables sont améliorées											
<p>Résultat de l'activité 1.1. Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs et équitables sont améliorées</p>	<p>1.1.1 Soutien à la définition des priorités du relèvement, à sa mise en œuvre et à sa coordination à l'échelle nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge du processus PDNA • Appui au secrétariat de la CTP • Soutien à la réadaptation du mécanisme de coordination de l'aide, y compris le Module de gestion de l'aide externe du MPCE • Soutien aux tables sectorielles nationales pour la planification, la coordination et le suivi • Stratégie de communication et sensibilisation du public au plan de relèvement 										
						TRA	61100 61200 61300 Frais de personnel			185,000	
							71200 Consultants internationaux (MGAE)	40,000		110,000	150,000
							71300 Consultants locaux (CTP)	30,000		290,000	320,000
							71600 Voyages		15,000	15,000	30,000
							72100 Société sous-traitante				
							72300 Matériaux et biens				
							72500 Fournitures				
							72800 TIC				
							74200 Matériel audiovisuel et imprimé.	10,000		10,000	20,000
					74500 Divers (TS)		50,000	200,000	250,000		
					75700 Formation (MGAE)				185,000		
Sous-total								145,000	810,000	955,000	
<p>1.1.2 Soutien à l'élaboration d'une approche et d'outils pour accroître la participation, l'équité, la transparence et la responsabilité au niveau local pendant la phase de relèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils au Gouvernement sur 											
					MIC	61100 61200 61300 Frais de personnel			55,000	55,000	
						71200 Consultants internationaux			100,000	100,000	
						71300 Consultants locaux			100,000	100,000	
						71600 Voyages			30,000	30,000	

	<ul style="list-style-type: none"> • l'aide de simulations • Campagnes publiques en faveur de la réduction des risques spécifiques aux aléas • Étude de faisabilité portant sur les mécanismes de transfert des risques à l'échelle nationale et au niveau des ménages, par le biais de systèmes de macro et micro-assurance, en tenant compte des différentes contraintes et priorités des utilisateurs et des utilisatrices • Soutien à la mobilisation des ressources qui favorise la prise en compte de l'atténuation du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe • Analyse des leçons tirées du passage du cyclone Mathieu pour améliorer les mécanismes nationaux de préparation en cas de catastrophe 											
	Sous-total					835 000	835 000	835 000				
	Sous-total du résultat de l'activité 1.1.					220 000	2 862 500	3 082 500				
<p>Résultat de l'activité 1.2. Les capacités locales permettant de mener les efforts de relèvement et de réduire les vulnérabilités futures d'une manière participative, sensible au genre et responsable sont considérablement améliorées.</p>	<p>1.2.1 Réhabilitation des capacités opérationnelles des institutions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'installations de bureau et de services publics temporaires • Réparation et rénovation des délégations et vice-délégations • Réparations et rénovation des bureaux la Direction de la Protection Civile (lorsqu'ils ne sont pas hébergés par la Délégation) • Réparations et rénovation des bureaux des maires • Réparation et rénovation des Conseils d'administration de section communale (CASEC) • Achat de matériel de transport 			61100 Frais de personnel	61200 Consultants internationaux	61300 Consultants locaux	71600 Voyages	72100 Société sous-traitante	72200 Équipement	72500 Fournitures	72800 TIC	74200 Matériel audiovisuel et imprimé

	<p>d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux capacités des communautés à s'engager dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des emplois d'urgence (voir l'activité 1.2.2) • Etablissement d'un mécanisme de transferts monétaires (modalité Cash-for-Work) en coordination avec les processus municipaux • Pilotage d'un mécanisme de transferts monétaires de type « Cash-for-work » via des téléphones mobiles dans 3 collectivités avec Digicel • Soutien aux OBC pour la mise en place de microprojets communautaires destinés à générer des revenus axés sur la restauration des moyens de subsistance • Analyse des approches innovantes et sensibles au genre des transferts monétaires aux fins de la reprise après sinistre • Recours à des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes et axées sur la stabilisation des pentes et la préservation des sols • Sensibilisation de la communauté aux techniques de protection de l'environnement et de gestion des débris susceptibles de préserver l'intégrité des écosystèmes et de réduire les risques • Documentation et systématisations. 		75700 Formation	50,000.	50,000
PRODUIT 2	Soins-totaux du produit 2			3,817,000	3,817,000
	ASSURANCE QUALITÉ			64,000	64,000
	FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT			229,020	229,020

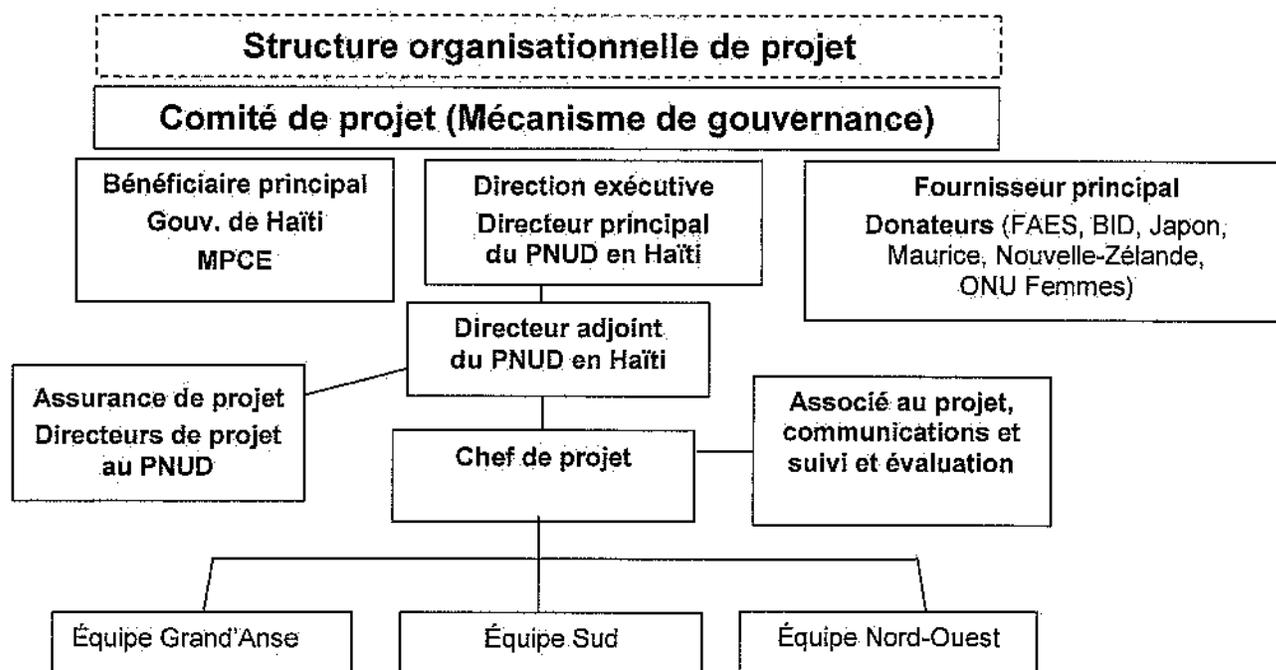
SUIVI		160,000	160,000	160,000
COMMUNICATION		50,000	50,000	50,000
SOUS-TOTAL		4,320,020	4,320,020	4,320,020
Produit 3. Les communautés sont soutenues dans les efforts de relèvement à plus long terme, grâce à une meilleure résilience face aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes				
Résultat de l'activité 3.1 Les services de base sont rétablis grâce à la réhabilitation des infrastructures communautaires clés et au soutien apporté à leurs systèmes d'exploitation, en tenant compte des priorités liées au genre.				
3.1.1 Soutien à la réhabilitation des infrastructures communautaires				
<ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une évaluation des besoins sensible au genre pour la réhabilitation de l'infrastructure communautaire, qui accorde une attention particulière à l'accès et à la gestion des biens communautaires Mise en place d'un mécanisme communautaire pour identifier les priorités en matière de réhabilitation des infrastructures clés, tout en tenant compte des priorités du relèvement, des évaluations des risques et des besoins spécifiques aux femmes et aux hommes (voir l'activité 1.2.2) Soutien technique pour la conception et la mise en œuvre de réhabilitations d'infrastructures communautaires résilientes et respectueuses de l'environnement Conduite de projets de réhabilitation via l'emploi communautaire, pour les hommes et les femmes, étayée par la sensibilisation et la formation des travailleurs et des travailleuses Soutien à l'utilisation des débris et des déchets organiques recyclés dans la réhabilitation des infrastructures communautaires Soutien technique et logistique 	<ul style="list-style-type: none"> 61100 61200 61300 Frais de personnel 71200 Consultants Internationaux 71300 Consultants locaux 71600 Voyages 72100 Société sous-traitante 72200 Equipement 72300 Matériaux et biens 72600 Subventions 72800 TIC 74200 Matériel audiovisuel et imprimé 74500 Divers 75700 Formation 	<ul style="list-style-type: none"> 55,000 100,000 125,000 50,000 500,000 400,000 2,500,000 29,000 5,000 60,000 	<ul style="list-style-type: none"> 55,000 100,000 125,000 50,000 500,000 400,000 2,500,000 29,000 5,000 60,000 	<ul style="list-style-type: none"> 160,000 50,000 4,320,020

	agricole diversifié grâce aux subventions agroforestières	Systématisation des leçons apprises	audiovisuel et imprimé					5,000	5,000	
				74500 Divers						
				75700 Formation				50,000	50,000	
	Sous-total							870,000	870,000	
	Sous-total de l'activité 3.2					150,000		3,815,000	3,965,000	
	Sous-total du produit 3					150,000		6,669,000	6,819,000	
PRODUIT 3	ASSURANCE QUALITÉ					1089		629,111	64,000	
	FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT					9,000		520,140	529,140	
	SUIVI					2,721		157,279	160,000	
	COMMUNICATION					10,000		40,000	50,000	
	SOUS-TOTAL					172,810		9,449,330	9,622,140	
Évaluation								100,000	100,000	
SOUS-TOTAL								23,094,870	27,834,764	
Vérification des comptes								0	0	
SOUS-TOTAL								130,000	195,000	
Services généraux de gestion (8 %)								23,224,700	28,029,764	
TOTAL								1,857,990	2,242,381	
								5,186,286	30,272,145	

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le projet fera l'objet d'une modalité de mise en œuvre directe, exécutée par le bureau de pays du PNUD en Haïti.

Le mécanisme de surveillance sera assuré par un Comité de projet, coprésidé par le Représentant résident du PNUD en Haïti et un représentant du Gouvernement d'Haïti. Toutes les principales parties prenantes seront invitées aux réunions du Comité de projet. Le personnel du projet et l'équipe de soutien feront rapport au Directeur adjoint du PNUD qui, à son tour, facilitera l'interaction avec le Comité de projet sur les orientations stratégiques et les conseils pour s'assurer que le projet est conforme aux politiques du Gouvernement et qu'il est mis en œuvre correctement en conformité avec la proposition du programme.



a. Structure de gestion : Comité de projet

Le projet recevra des orientations politiques d'un Comité de projet. Celui-ci prendra en charge la surveillance du projet ainsi que la responsabilité de fournir des conseils stratégiques de haut niveau pour que le projet vise à atteindre ses objectifs déclarés tout au long de son cycle de vie, en fournissant des produits de qualité qui contribueront à des effets de niveau supérieur. Le Comité de projet prend des décisions de gestion relatives à un projet à la demande du Chef de projet lorsque des conseils s'avèrent nécessaires ou que les tolérances du projet ont été dépassées.

Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le Comité de projet examine et approuve les plans d'étape du projet et autorise tout écart majeur par rapport aux plans d'étape convenus. Le Comité de projet est l'autorité qui décide de l'achèvement de chaque plan d'étape et qui autorise le début du plan de la prochaine étape. Il garantit que les ressources requises soient mobilisées, arbitre les éventuels conflits et négocie une solution à tout problème susceptible de survenir entre le projet et les organismes externes.

Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Comité de projet seront établies conformément aux normes qui assureront la gestion des résultats obtenus en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Une égalité femmes-hommes de fait doit être garantie au sein du Comité de projet afin de faciliter l'évaluation des résultats en matière d'égalité des genres. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Comité de projet, la décision finale incombe au PNUD.

Les membres du Comité de projet sont identifiés dans la figure ci-dessus. Le Comité de projet comporte quatre rôles distincts :

- **Direction exécutive** : entité assumant la propriété du projet qui préside le groupe. Pour ce projet, le bureau de pays du PNUD en Haïti assumera ce rôle.
- **Partenaires de développement/Fournisseur principal** : individu ou groupe représentant les intérêts des parties qui financent des projets spécifiques de partage des coûts et/ou fournissent une expertise technique pour le projet. La principale fonction du Comité est de prodiguer des conseils sur la faisabilité technique du projet. Les donateurs qui financent le projet assumeront ce rôle.
- **Représentant des bénéficiaires** : individu ou groupe d'individus représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en dernier ressort du projet. La principale fonction au sein du Conseil consiste à assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Le ministère de la Planification et de la Coopération Externe siègera au Comité de projet à ce titre.
- **Assurance de projet** : ce rôle incombe à chacun des membres du Comité de projet mais peut toutefois être délégué. Le rôle d'assurance de projet exécute les fonctions de surveillance et de suivi du projet en toute objectivité et liberté d'esprit, indépendamment du chef de projet, en s'assurant que les étapes appropriées de la gestion de projet sont traitées et complétées. Le bureau du PNUD en Haïti ou son mandataire s'acquittera du contrôle de l'assurance qualité. Les unités du PNUD au sein du Centre régional du PNUD peuvent être invitées à fournir une assistance technique, un avis consultatif sur les politiques ou un appui opérationnel.

Le Comité de projet se réunira chaque année pour examiner les progrès réalisés au titre du projet, approuver les plans de travail annuels et traiter toute question qu'il jugera importante.

b. Équipe de gestion de projet

Ce projet sera réalisé par le PNUD en Haïti dans le cadre de la modalité de mise en œuvre directe du PNUD. Le PNUD en Haïti sera responsable de la *gestion globale* du projet et des équipes. Le PNUD en Haïti sera l'entité responsable et redevable de la gestion quotidienne du projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions au titre du projet, la réalisation des produits du projet et l'utilisation efficace des ressources.

Les fonds alloués au projet seront versés au compte du projet et répartis entre les identifiants de produits dans ATLAS selon le plan de travail pluriannuel. Des fonds seront mis à la disposition du bureau de pays qui est responsable des décaissements financiers et de la fourniture d'un soutien administratif et opérationnel pour la mise en œuvre du projet. S'appuyant sur le personnel de projet et les experts techniques qui y sont associés, le PNUD en Haïti facilitera la liaison avec les principaux acteurs du Gouvernement et assurera le lien avec d'autres projets nationaux ou de relèvement dans la zone touchée afin de maximiser l'impact des interventions et de garantir la viabilité à long terme des résultats (voir l'annexe ci-jointe).

La dotation en personnel comprendra un Chef de projet à temps plein, un associé au projet, un spécialiste du suivi et un responsable de la communication, ces trois derniers postes étant recrutés sur le plan national. La capacité en matière d'égalité des genres devrait être assurée pour tout le personnel du projet et les procédures de recrutement devraient inclure la prise en compte des compétences nécessaires en matière de genre. Le personnel de projet sera basé à Port-au-Prince et sera amené à effectuer des visites fréquentes sur le terrain, en fonction des exigences de suivi, d'intervention thématique et d'assistance technique. Le projet bénéficiera également du soutien technique du personnel international affecté au Centre régional du PNUD à Panama.

Chef de projet : le PNUD nommera un chef de projet à temps plein basé au PNUD en Haïti pour administrer la mise en œuvre quotidienne du projet. Le Chef de projet fera rapport au Directeur de pays adjoint du PNUD, qui assurera la coordination avec les équipes existantes du programme, le Comité de projet, la direction du PNUD en Haïti, les acteurs du Gouvernement national, d'autres institutions des Nations Unies et les donateurs.

La responsabilité principale du Chef de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et les contraintes de temps et de coût exigées. Une des tâches importantes du chef de projet sera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de projet, le personnel technique et les consultants à court terme en vue de déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds du projet pour obtenir un impact maximal. Ces parties seront directement

responsables devant le PNUD en Haïti conformément aux conditions de l'accord ou du contrat devant être établi à cet effet. Les parties responsables seront identifiées, évaluées et sélectionnées selon les termes du mandat, en fonction de leur expérience, leur expertise et leurs capacités dans les domaines essentiels couverts par le projet. De plus, des ONG, des OBC ou des entreprises du secteur privé seront dans certains cas impliquées. Ces entités seront choisies sur la base d'un processus de passation de marchés stratégique et concurrentiel entrepris par le PNUD en Haïti.

Le Chef de projet élaborera le plan de travail annuel, examinera les rapports trimestriels, annuels et finaux ainsi que les révisions de projet et demandera le transfert des fonds des donateurs pour approbation par le PNUD en Haïti. À la fin du projet, le chef de projet élaborera une proposition de transfert des biens acquis en collaboration avec les ressources du projet.

Il/elle sera responsable de la supervision technique d'ensemble, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des produits du projet, en étroite coordination avec les chefs d'équipe des thèmes suivants : Gouvernance démocratique et État de droit, Réduction de la pauvreté, Réduction de la vulnérabilité et Renforcement de la résilience. Il/elle sera responsable de l'élaboration de plans de travail et de rapports trimestriels et annuels, et examinera et commentera les rapports techniques soumis par le personnel technique, les consultants et les ONG/OBC. Il/elle participera aux panels et comités d'évaluation des offres pour l'achat de biens et services, en assurant la conformité de la documentation avec les spécifications techniques et les objectifs du projet. Il/elle supervisera et évaluera le travail des consultants, assurera la coordination des activités et gèrera les procédures techniques, logistiques et administratives en vue d'assurer la réalisation des produits du projet. Il/elle supervisera la formulation des termes de référence pour établir les contrats avec les personnes physiques et/ou les OBC/ONG ou les entités du secteur privé engagées au titre du projet et préparera les spécifications techniques des biens et services à acquérir.

L'Associé au projet fera rapport au Chef de projet. Son rôle consiste à fournir un soutien analytique à la planification et la mise en œuvre des projets ainsi qu'un appui en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports avec le concours des fonctionnaires techniques et des fonctionnaires chargés du suivi. Il devra participer à l'administration du projet et à son déploiement conformément aux processus et procédures du programme ATLAS, en appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats aux réalisations du projet. Il prendra part à la gestion du savoir et à la coordination des partenariats conformément aux directives. Ses fonctions impliquent également la fourniture d'un appui administratif et logistique efficace, la planification du calendrier des réunions et la rédaction de leurs procès-verbaux provisoires. Son assistance sera requise dans les tâches de gestion financière et les processus d'approvisionnement des projets ainsi que pour la préparation des rapports de projet, la gestion des données et des documents et la diffusion des produits axés sur le savoir.

Spécialiste du suivi : il/elle sera également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de suivi et d'évaluation du projet, en garantissant la qualité des indicateurs de performance et leur collecte en temps opportun (voir la description détaillée des responsabilités à la section VI).

Responsable de la communication : il/elle sera chargé(e) de l'élaboration et de la diffusion de la stratégie de communication du projet via les médias sociaux et dans les organes de médias audiovisuels et écrits. Il lui incombera d'assurer la visibilité du projet auprès des parties prenantes locales et nationales, auprès du bureau du PNUD en Haïti et auprès du Siège de l'organisation. Il/elle devra appuyer la systématisation et la saisie des connaissances tout au long du projet, en collaboration avec le personnel technique concerné.

c. Équipe technique

Les **Coordonnateurs de zone** seront responsables de la coordination des activités de projet en matière de gouvernance, d'aide d'urgence aux moyens de subsistance et de soutien à la diversification des moyens de subsistance dans les trois départements concernés. Ils seront déployés sur le terrain, serviront d'interface entre les représentants du Département et de la commune et assureront le suivi des activités de certains spécialistes techniques. Les Coordonnateurs de zone fourniront également des conseils techniques, des services de mentorat et des informations à leurs homologues au niveau communal, départemental et national, selon les besoins.

Spécialistes techniques : il est recommandé que le projet comporte les postes techniques suivants, conformément aux activités et ressources mobilisées : Spécialiste en gouvernance locale ; Coordonnateur de la gestion des déchets ; Spécialiste en réduction des risques de catastrophe ; Coordonnateur des microentreprises ; et Coordonnateur de l'approvisionnement du marché.

Des **experts techniques nationaux et internationaux** seront recrutés à court terme, en fonction des besoins, pour exécuter des tâches spécifiques liées à la gouvernance, à la réduction des risques de catastrophe, aux emplois d'urgence, à la protection de l'environnement ou à la revitalisation des moyens de subsistance, entre autres domaines. Les consultants seront sélectionnés sur la base des termes de référence spécifiquement élaborés en concertation avec les parties prenantes concernées. Les consultants peuvent être choisis dans les listes d'experts du PNUD ou au terme d'une procédure d'appel d'offres, selon le cas.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

CLAUSES LIÉES AU CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent descriptif de projet prendra la forme d'un instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance (SBAA) entre le Gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les mentions faites par le SBAA de « l'Agent d'exécution » doivent s'entendre comme faisant référence au « Partenaire d'exécution ».

CLAUSES LIÉES À LA GESTION DES RISQUES

UNDP (Modalité de mise en œuvre directe)

1. En tant que partenaire d'exécution, le PNUD doit se conformer aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun des fonds destinés au projet ne sera utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste récapitulative tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/ag_sanctions_list. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.
3. Conformément aux Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD (POPP), la durabilité sociale et environnementale sera améliorée grâce à l'application des normes sociales et environnementales (NES) du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du Mécanisme de réponse aux parties prenantes (MRPP) y afférent (<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/secu-srm.html>).
4. Le partenaire d'exécution devra : (a) mener les projets et les activités liées aux projets d'une manière conforme aux Normes sociales et environnementales du PNUD ; (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour que le projet respecte ces normes ; et (c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour traiter les préoccupations et les plaintes soulevées dans le cadre du Mécanisme de réponse aux parties prenantes. Le PNUD veillera à ce que les communautés et d'autres parties prenantes du projet soient tenues informées de l'existence du MRPP et qu'elles puissent y accéder.
5. Tous les signataires du descriptif de projet coopèrent de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer un projet ou les engagements liés au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné ainsi qu'aux informations et à la documentation pertinentes.

X. ANNEXES

1. **Rapport d'assurance qualité du projet.**
2. **Modèle d'examen social et environnemental.**
3. **Analyse des risques.** Voir l'annexe ci-jointe.
4. **Évaluation des capacités : Résultats des évaluations de la capacité des partenaires d'exécution (notamment les micro-évaluations au titre de l'Approche harmonisée des transferts monétaires).** À joindre par le bureau de pays.
5. **Descriptifs des fonctions des principaux dirigeants.**
6. **Liste des projets complémentaires**